419
2 4
.18
no 9

Vol. I.—No. 9 S. Hyacinthe SEPTEMBRE 1912
XVIIIe ANNÉE SECONDE PÉRIODE

Le Rosaire

REVUE MENSUELLE

Publiée par les Pères Dominicains

SOMMAIRE :

T. R. P. HAGE, O. P. —Le Révérend Père Antonin Dallaire, O. P.

R. P. COUET, O. P. —Pour la Tempérance en la Nouvelle-Angleterre : Cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc *(suite)*

R. P. CHAMBERLAND, O. P.—Le mariage clandestin (*suite*)

T. R. P. HAGE, O. P. —Echos religieux.

ABONNEMENTS

CANADA : $1.00 | ETATS-UNIS : $1.25.

" LE ROSAIRE POUR TOUS " : 15c., en plus, par année

REDACTION ET ADMINISTRATION

" LE ROSAIRE ", S. HYACINTHE, P. Q. CANADA.

MCMXII

INDULGENCES DE SEPTEMBRE 1912

I.—INDULGENCES COMMUNES A TOUS LES MOIS

Le 1er DIMANCHE (le 1).

CONFR. DU S. ROSAIRE, 3 Indulg. plénières :
1.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la Conf., *Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. 19).
2.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. et *Pr.* (C. 24) ;
3.—*Cf. Cm. Assist.* au salut dans l'église de la confr. et *Pr.* (C. 25)

Le 2e DIMANCHE (le 8)

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS OU DE DIEU, 3 Indulg. :
1.—Indulg. partielle de 7 ans et 7 quarantaines : *Cf. Cm. Vis.* à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. II) ;
2.—Indulg. plénière : *Cf. Cm. Vis. Pr.* et *Assist.* à la procession (C. III) ;
3.—Indulg. partielle de 200 jours : *Assist.* à la messe dite à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. IV).

Le dernier DIMANCHE (le 29)

A TOUS LES FIDÈLES, Indulg. plénière : pour avoir *récité avec d'autres* au moins *le tiers du rosaire*, 3 *fois par semaine*, *Cf. Cm. Vis.* d'une église ou chapelle publique et *Pr.* (C. app. 5).

II. — INDULGENCES PROPRES AU MOIS DE SEPTEMBRE

I.—INDULGENCES MOBILES

Solennité de la NATIVITÉ (1).

CONFR. DU S. ROSAIRE, *2 indulg. plén. et 4 partielles :*
1.—*Cf. Cm. Vis.* (dès les 1 vêpres) *Pr.* pendant l'oct. de la solennité (C. 27) ;
2.—Assist. à la *proc.* (C. 20) ;
Indulg. part. : *a*) 10 ans et 10 quarant., pour le *rosaire entier* (C.14) ; *b*) 7 ans et 7 quarant. si l'on est fidèle au *rosaire hebdomadaire* ; *c*) 7 ans et 7 quarant. *Cf. Cm. Vis. Pr.* (C. 30)

Fête du S. Nom de Marie (le 15).

CONFR. DU S. ROSAIRE : *Cf. Cm. Vis.* (dès les I vêpres) *Pr.* (C. 28).

II.—INDULGENCES FIXES

5. — 3e annivers. dominic. des défunts (famil. et bienfait.) le 5

CONFR. DU S. ROSAIRE : *Cf. Cm, Pr. Assist.* au service pour les défunts (C. 49).

---

(1) Cette solennité a lieu le 2e dimanche de septembre ; par except. dans les dioc. de Montréal, de Valleyfield et de Joliette, elle est anticipée au 1er dimanche (à cause de la fête du S. Nom de Marie qui, dans ces diocèses, se célèbre sous le rite double de 1e classe, le 2e dimanche).

✠

NOS D. D. THOMAS COSTA ET FORNAGUERA

DEI ET APOSTOLICÆ SEDIS GRATIA ARCHIEPISCOPUS TARRACONENSIS, HISPANIARUM PRIMAS,

TESTAMUR catholicum virum JOSEPHUM DE MULLER, tarraconensem civem, in urbe et in regione nostra, ubi amplissima exercet vini commércia, notissimum; probitate, religione et christiana pietate præstantem; in negotiatione fidelem, et in tractandis expendendisve, quæ sui sunt commercii, à cujuscumque malæ fraudis suspicione omnino immunem, universi existimari, et à Nobis certo haberi. Quare, vino ab ipso vendito, tamquam ex veris uvis confecto ac sine materia heterogenea mixto, in sanctissimo Missæ Sacrificio utimur, etiamque quamplurimæ ecclesiæ, capellæ et oratoria Hispaniæ et aliarum regionum utuntur: ideo illud non possumus non commendare Præsulibus et clero tamquam ad prædictum sacrosanctum Sacrificium idoneum.

In quorum fidem has litteras sigillo Nostro munitas, et à Secretario subscriptas, expediri jussimus, Tarraconæ die decimo nono Martii anno millesimo nongentesimo undecimo.

THOMAS, *Archiepiscopus Tarraconensis*,

De mandato Excmi et Rmi Dñi mei Archiepiscopi,

VIN DE MESSE J. de MULLER

TARRAGONE

Quarts à p.p. 33 gallons — Octaves à p.p. 17 gallons

	Quarts	Oct.		Quarts	Oct.
Vin Blanc Sec,	$1.00	$1.10	Vin Blanc Doux Supérieur,	$1.20	$1.30
Vin Blanc Doux, "Gethsémani"	1.10	1.20	Vin Blanc Doux Moscatel,	1.30	1.40

Agents Généraux au Canada :

HUDON, HEBERT & CIE, Limitée

MAISON DE GROS FONDEE EN 1838

EPICERIES, VINS et LIQUEURS

MONTREAL

Le Plus Fort Stock. Le Plus Grand Assortiment. Le Plus Bas Prix.

Quelques ordres d'essai vous convaincront que nous méritons

VOTRE CONFIANCE.

Grand Trunk Railway System

"INTERNATIONAL LIMITED"

The finest and fastest train in Canada. Running through the Largest and most Prosperous Towns and Cities of Canada and the States of Michigan, Indiana and Illinois.

Train de luxe le plus rapide en Canada. Traverse les grandes villes et les villages les plus importants du Canada et des Etats du Michigan, Indiana et Illinois aux Etats-Unis.

RUNS EVERY DAY
TOUS LES JOURS

DÉPART.		ARRIV.
Montreal 9.00 a. m.		**Chicago 8.00 a. m.**
		NEXT MORNING — LE LENDEMAIN
Solid wide Vestibule Train with Elegant First Class Coaches Pullman Sleeping Cars Cafe Parlors Cars serving meals and refreshments to the card.	Lv. MONTREAL (Bonavent.) 9.00 a.m. Ar. Cornwall . . . . . 10.23 " " Prescott . . . . . 11.20 " " Brockville . . . . . 11.41 " " Kingston . . . . . 12.57 " " Napanee . . . . . 1.17 " " Belleville . . . . . 1.47 " " Coborg . . . . . 2.43 " " Port Hope . . . . . 2.53 " " TORONTO . . . . . 4.30 " " HAMILTON . . . . . 5.43 "	De larges et surs Compartiments. Première d'un Luxe somptueux Salons à Fauteuils Pullman Lits Salons Wagon restaurant Repas et Rafraîchissements servis à la carte,
MONTREAL to DETROIT and CHICAGO	Ar. St. Catherine . . . . . 6.48 p.m. " Niagara Falls, N. Y. . . 7.47 " " BUFFALO . . . . . 8.50 "	MONTRÉAL à DÉTROIT et CHICAGO.
	Ar. Woodstock . . . . . 7.18 p.m. " London . . . . . 8.00 " " Windsor (East Time) . 10 45 " " DETROIT, (Cent. time . 10.20 " " Durand . . . . . 12.20 a.m. " Lansing . . . . . 1.25 " " CHICAGO . . . . . 8.00 "	

Lake Ontario in view for more than 100 miles of the journey. Fast time. Polite employees. Grand Scenery and unexcelled equipment.

Longe le lac Ontario plus de 100 milles de parcours. Train à grande vitesse. Urbanité parfaite des employés. Magnifiques décors et équipements insurpassables.

H. G. ELLIOTT,
Agent général des passagers,
MONTREAL.

J. QUINLAN, D. P. A.
Station Bonaventure,
MONTREAL.

Banque d'Hochelaga

Siège Social, MONTREAL.

Capital autorisé : $4,000,000.

Capital payé ; $2,500,000.

Fonds de réserve : $2,650,000.

INTERET ALLOUE SUR DEPOTS D'EPARGNE

Emet des lettres de Crédit circulaires et mandats pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde.

Affaires de Banque en général.

J. CHS. THIVIERGE, Gérant.

Succursale de St-Hyacinthe.

EXAMEN DES YEUX GRATIS

Ne **Négligez** aucun mal de **Yeux** la **Vue** est trop **Précieuse.**
Toute **lunetterie** non faite **sur commande** est toujours **nuisible.**
N'achetez jamais des *Vendeurs Ambulants*, ni aux **Magasins-à-tout-faire.**
Rien ne remplace l'**Examen** des **Yeux** par un savant **Spécialiste.**
Si vous tenez à **Guérir** vos **Yeux** sans drogues, opération ni douleur :

ALLEZ A — L'INSTITUT D'OPTIQUE
Voir et consulter le **Specialiste BEAUMIER** *Le meilleur de Montreal*
144 Est, rue Ste-Catherine, Près Ave Hôtel-de-Ville.

Il recherche les **Cas** difficiles, **Désespérés** : Pose **Yeux Artificiels, Naturels** à se tromper.
Fabrique et **ajuste** lui-même, depuis 25 ans, **lunettes, lorgnons,** etc.
Ses nouveaux "**Verres Toric à ordre**" sont **garantis** pour bien **Voir** de **Loin** et de **Près,** pour tracer, coudre, lire et écrire.

AVIS } Cette annonce rapportée vaut 15c. par dollar sur tout achat en **lunetterie.**
Prenez garde ! Pas d'agents sur le chemin pour notre **maison responsable.**
Heures de bureau: Tous les jours de 9 à 9 hrs. (Dimanche de 1 à 4 hrs.)

Ed. Duckett,

(Successeur de)

J. N. CABANA

ASSURANCES

Pour les Cies North British & Mercantile, London, Liverpool & Globe, Atlas, Queen, Norwich Union, General Fire, d'Ecosse, etc.

161 Girouard, ST-HYACINTHE

TÉLÉPHONE BELL 31.

Etablie en 1885 Phone 5146

ALPHONSE COUTURE

Horloger, Bijoutier

— et Opticien —

Réparation de Vases Sacrés

51 Rue Principale, · HULL, P. Q.

J. MOYNEUR,

LIMITEE

Marchands a commissions

BEURRE, FROMAGE, ŒUFS, LARD ET PRODUITS, Etc., Etc.

29 et 31 Rue-York,

OTTAWA, Ont.

Phone 5701.

A. BLONDIN & CIE,

Plombiers-Sanitaires

Fournaises à l'Eau Chaude et à la Vapeur Gaz, Bains, Water-Closets, etc., etc.

SPÉCIALITÉS :

Eglises, Presbytères et Communautés Religieuses.

LEONARD & FRERE

POISSONS ET HUITRES

20, 22, 24 ET 26, PLACE D'YOUVILLE

Boite Postale 1425 **MONTRÉAL.** Tél. Main 4446

POISSONS Frais, Gelés, Salés, Marinés et Fumés ; aussi HUITRES

Fraîches tous les jours de l'année

Spécialité de fournir les Institutions Religieuses.

LARUE & CLOUTIER, Ltée

Seuls Représentants au Canada

De la Célèbre Eau de Vichy Source du Chalet

242-246 rue St-Paul, MONTREAL

EPICIERS EN GROS ET IMPORTATEURS DE VINS ET DE PRODUITS FRANÇAIS

Spécialités : — VINS de MESSE approuvés par les autorités ecclésiastiques— — VINS DE TABLE, HUILES DE SANCTUAIRE, HUILE DE TABLE.

4221 - PHONES - 4222

M. LAPOINTE

POISSONS, GIBIER, VOLAILLE et LEGUMES

Marchand en GROS et au DETAIL

Marche de la Basse-Ville, - OTTAWA, Ont.

LE SEUL MAGASIN de

Vaisselles, Verreries, Porcelaines, etc,

THÉ et CAFÉ (Gros et détail)

L. A. BRETON,

155, rue Cascades, - - - ST-HYACINTHE.

SPÉCIALITÉ : Objets de fantaisie, Jardinières, Statuettes artistiques, etc, etc., pour cadeaux.

La Banque Canadienne du Commerce

—Avec laquelle est amalgamée—

LA BANQUE EASTERN TOWNSHIPS

CAPITAL - $15,000,000
RESERVE - 12,500,000

Avec plus de 345 Succursales par tout le Canada cette Banque est dans une position unique pour la transaction générale des affaires de Banque

DÉPARTEMENT D'EPARGNE

ATTENTION PARTICULIÈRE DONNÉE AUX AFFAIRES DES CULTIVATEURS

J. LAFRAMBOISE,
GERANT A ST-HYACINTHE.

J. E. LIVERNOIS Ltee

IMPORTATEUR EN GROS

PRODUITS CHIMIQUES REMEDES BREVETES, PARFUMS, Etc., Etc.

Rue St-Jean, - - - - *QUÉBEC, Canada*

Casier 12 Téléphone 929

Entrepot de Vins de messe

FOURNISSEUR DU CLERGE

J. BAILLARGEON

Bureau : 64 rue St-Pierre, QUEBEC

La Banque Nationale

(Fondée en 1860)

Bureau-Chef : QUEBEC.

CAPITAL - - - - - $2,000,000

Réserve et Profits indivis. - $1,492,091.07

L'intérêt qui compte du jour du dépôt est payé sur la balance quotidienne.

NOTRE BUREAU DE PARIS

(Rue Boudreau 7, Square de l'Opera.)

Offre des avantages exceptionnels au commerce et au Public Voyageur.

Succursales à St-Hyacinthe et à Ottawa.

J. A. SIMARD & CIE

Importateurs directs de .. **THE** du Japon, du Ceylon, des Indes et de Chine | **CAFE** Mocha, Java, Maracaibo, Etc., Etc.

Bureau à New-York. Agence et Entrepôt : 21 Houghton St., Worcester, Mass. Manufacture : Rouse's Point, N.-Y.

Propriétaires du **Dominion Coffee & Spice Mill Co.**, Rotisseurs et Jobbers, **Montreal.**

Téléphone Bell, Main 103

305-307 Rue St-Paul, Montréal, Qué.

L. P. MORIN & FILS

ENTREPRENEURS-MENUISIERS

MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES,

MOULURES, DÉCOUPAGES, ETC., ETC.

— SPÉCIALITÉ : —

Bancs d'Eglises, de Sacristies et d'Ecoles

Tout ouvrage fait promptement. Satisfaction Garantie.

Coin des Rues

St-Joseph et St-Antoine, - - St-Hyacinthe, P. Q.

GUERTIN & SEGUIN

Chaussures et Valises

SEUL AGENT

pour les célèbres marques de Chaussures :

EMPRESS THE SLATER SHOE, J. & T. BELL

Place du Marché, ST-HYACINTHE.

Desmarais & Robitaille, limitée

SUCCESSEURS DE

DESMARAIS, & FILS ET L. A. ROBITAILLE

Importateurs et Fabricants d'Ornements d'Eglise

Statues, et articles religieux vins de Messe

Huile 8 jours "Nice"

19-21 Notre-Dame Ouest, - - MONTRÉAL.

VIN DE MESSE

Deux marques que nous recommandons à tous les points de vue : Vin de messe "VATICAN" et "SANCTUAIRE". Nous en garantissons la pureté. Certificats d'authenticité approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal. Prix et échantillons sur demande.

HUILE D'OLIVE "MINERVA"

L'Huile d'olive la plus fine et la plus agréable que vous puissiez désirer et *garantie pure.*

LAPORTE, MARTIN & CIE, LTEE.
EPICERIES ET VIN EN GROS
562 à 568 Rue St-Paul - - - MONTREAL, Qué.

LE BAZAR
U. FOURNIER
Objets de Piété, Articles de Fantaisie, Effets de Librairie, Bijouteries.
109-111 Cascades, - - - ST-HYACINTHE

Téléphone : Atelier 402 / Résidence 328

Jules Wingender
MARBRIER-SCULPTEUR

Fabricant de Monuments Funèbres en Marbre, Granit, Etc.

Prix et Ouvrage défiant toute compétition

Atelier : Coin des rues CASCADES et CONCORDE ST-HYACINTHE, Que

N. B. — En s'adressant au R. P. DIRECTEUR de la CONFRERIE du T. S. ROSAIRE à S. Hyacinthe, on pourra se procurer les DIPLOMES des confréries du T. S. Rosaire, du S. Nom de Dieu et de la Milice Angélique, ainsi que les POUVOIRS PERSONNELS : 1° de rosarier les chapelets ; 2° de bénir les cordons de S. Thomas ; 3° de bénir l'eau de S. Vincent Ferrier, pour la guérison des malades.

On voudra bien se rappeler qu'aucune de ces Confréries ne peut être érigée validement sans le CONSENTEMENT ECRIT de l'Ordinaire.

LE R. P. ANTONIN DALLAIRE, DES FRÈRES-PRÊCHEURS 1855-1912

Tous nos lecteurs, sans doute, ont appris par les journaux la mort du R. P. Dallaire, religieux de notre Ordre et de notre Province. Désireux de leur faire connaître quelles

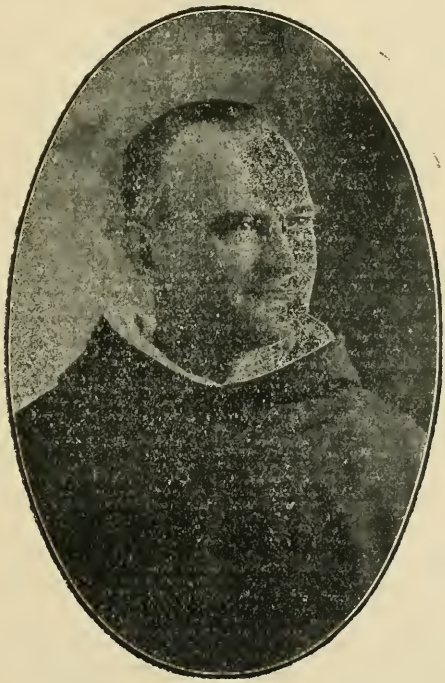

Rév. P. Antonin Dallaire.

furent la vie et la mort de ce religieux nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici la lettre-circulaire que le T. R. Père Provincial a adressée, en cette douloureuse occasion, à tous les couvents de la Province :

Saint-Hyacinthe, 9 Aout 1912.

Mon Très-Révérend Père,

Nous venons de conduire à sa dernière demeure le Révérend Père Antonin Dallaire, dont vous avez appris la mort survenue à Montréal, mercredi dernier, le 7 de ce mois.

Au soir du même jour, la dépouille mortelle fut transportée à Saint-Hyacinthe, où elle fut entourée, de la part des Religieux du couvent, de toutes les marques d'un pieux respect et d'une fraternelle sympathie. Les saintes veilles commencèrent aussitôt, et elles ne cessèrent, ni le jour, ni la nuit, jusqu'à l'heure de la cérémonie funèbre qui se termina par l'inhumation de notre Frère dans le petit cimetière du couvent.

C'est là qu'il repose, en attendant la résurrection : six tombes déjà attendaient la sienne, mais il reste la première victime choisie par la mort depuis la fondation de notre Province dominicaine canadienne.

Joseph Dallaire naquit à Saint-Charles de Bellechasse, le 20 avril 1855, de parents chrétiens et pieux, qui eurent l'honneur de donner deux de leurs enfants à l'Eglise et à la Religion. L'enfant reçut, à la maison d'abord, puis à l'école, une éducation de foi et de piété, dont il bénéficia pendant toute sa vie.

Vers l'âge de quinze ans, il entra au Séminaire de Québec, où il fit son cours classique tout entier, y compris la philosophie.

Il y avait quatre ans que les Dominicains français étaient arrivés au Canada et avaient fondé une maison de leur Ordre à Saint-Hyacinthe. Déjà, plusieurs jeunes Canadiens avaient demandé à entrer dans l'Ordre et étaient allés en France pour y faire leur noviciat. En 1877, un nouveau groupe s'engagea dans la même voie : Joseph Dallaire en fit partie. Se sentant appelé de Dieu, il fit généreusement le sacrifice de quitter famille et patrie, et quelque temps après, il frappait à la porte de la maison du noviciat.

C'est ainsi que le 2 octobre de cette année 1877, dans le chapitre du couvent d'Amiens, trois postulants canadiens se prosternaient la face contre terre, et demandaient, avec la miséricorde de Dieu, la miséricorde et l'habit de l'Ordre. De ces trois postulants, l'un devait consommer le sacrifice de sa vie au lendemain même de son sacerdoce : c'était le R. P. Vincent Routier, le *primogenitus in dolore*, et dont on peut dire qu'il fut pour la future Province canadienne ce que fut le frère Réquédat pour la restauration dominicaine en France : *primitiæ et numen*, les prémices et la protection.

Le second postulant était Joseph Dallaire, qui recevait en religion le nom de frère Antonin et qui devait, après une année de noviciat fidèlement observée, faire sa profession religieuse le 2 octobre 1878. (1).

Devenu profès en même temps que ses deux compatriotes, il partait avec eux, d'abord pour Flavigny, puis à la suite des décrets de 1880, pour Volders, dans le Tyrol. C'est là qu'il reçut le 20 août 1882 l'onction sacerdotale et qu'il acheva ses études de théologie.

De retour au pays, il se donna avec ardeur au ministère de la prédication et remplit successivement les charges de vicaire à Ottawa, de procureur à Saint-Hyacinthe, d'assistant-curé à Fall-River, et enfin de curé à Lewiston. Ce fut surtout dans ces deux dernières paroisses qu'il déploya la plus grande activité. Son souvenir est fidèlement gardé à Fall-River, où il se dépensa pour la construction de la grande et magnifique église, que les paroissiens de Sainte-Anne ont voulu élever à la gloire de Dieu et de leur sainte Protectrice. Quant à Lewiston, il semble que la Providence l'ait placé là pour mener à bonne fin une œuvre qui, dans les circonstances, paraissait alors difficile : la construction du soubassement de l'église. Il y travailla avec énergie, et il eut la consolation de voir achevée et bénie cette crypte qui est vaste comme une église et qui reste comme l'un des plus beaux monuments de l'architecture gothique en ce pays.

Cette œuvre achevée, il fut appelé par ses Supérieurs au couvent d'Ottawa, et c'est là que dans la maturité de son âge, en pleine activité, en pleine mission, il fut atteint, pour la

---

(1) Le troisième postulant était le T. R. P. Ange Côté, aujourd'hui Prédicateur-Général et curé de la paroisse Saint-Pierre à Lewiston.

première fois, du mal qui devait le conduire au tombeau. Dieu avait, sans aucun doute, des desseins sur cette âme qu'il voulait purifier et sanctifier, en la condamnant à une inactivité qui était pour elle contre nature.

Le Père Dallaire fut, en effet, un apôtre essentiellement actif. Il avait reçu de Dieu un cœur généreux, une foi ardente, une piété sincère, et il se plaisait à mettre au service des âmes toutes ces ressources de la nature et de la grâce. L'entrain et la bonne humeur ne lui firent jamais défaut ; il fut l'homme des initiatives et des organisations, en même temps que le prêtre dévoué à l'Eglise et conscient de la haute mission dont il était investi.

Terrassé par la maladie au mois de mars 1911, il ne se releva plus ; ses forces intellectuelles l'abandonnèrent peu à peu, mais il eut la grâce, quelques jours avant sa mort, de recevoir les derniers sacrements en suffisante connaissance de cause.

Nous qui l'avons connu, nous ne manquerons pas de prier pour lui. Vous avez sans doute, vous et vos religieux, acquitté les suffrages prescrits par nos Constitutions. Vous y ajouterez le souvenir intime et la prière personnelle. Puisse cette première visite de la mort dans notre jeune Province être pour nous tous un salutaire avertissement !

Veuillez agréer, mon Très-Révérend Père, l'expression de mes religieux sentiments en Notre-Seigneur et en N. B. P. saint Dominique.

fr. HENRI HAGE,
Pr. Prov. des f. f. prêch.

Que notre désir de perfection soit sans limites ; car le Dieu infini veut être servi par nous d'une manière infinie, et nous n'avons d'infini que le désir et l'élan de notre âme. (Ste-Catherine de Sienne).

Combien de choses, et ce sont les plus belles, qui n'ont pu être inspirées que par le génie du Christianisme ! (Ballanche).

POUR LA TEMPÉRANCE EN LA NOUVELLE-ANGLETERRE.

CERCLES LACORDAIRE ET JEANNE D'ARC

(*Suite*)

II

DEPUIS LA FONDATION.

L'HISTOIRE de ce mouvement antialcoolique renferme quelques détails intéressants. Nous allons la raconter aussi brièvement que possible.

La pensée du Rév. Père Jacquemet s'était précisée au cours de ces visites que la Providence lui ménageait. C'était tantôt un ivrogne invétéré, tantôt un malheureux trop faible pour tenir ses résolutions, tantôt encore un père de famille ou un jeune homme effrayés par le spectacle des infortunes qui les attendaient s'ils ne se mettaient en garde contre la tentation. Les visiteurs sortaient du parloir profondément émus. Que l'on en juge. Un jour par exemple se présentait un personnage quelconque et dès sa première parole il demandait au Père cinq minutes : " tout juste le temps de prendre la tempérance ", disait-il, suivant la formule traditionnelle. Et le Rév. Père de répondre : " Oh ! mais, veuillez donc vous asseoir, ce sera peut-être un peu plus long". Celui-ci s'asseyait à son tour, et près de deux heures durant, il était resté là, sans fatigue aucune, sans paraître même s'en douter, exposant la nature et l'excellence de la sobriété, les obstacles à vaincre, et les moyens efficaces de persévérer. Entre temps, il l'avait confessé et il lui avait fait promettre de s'abstenir désormais de toute boisson enivrante. Le patient, c'est bien le cas de le dire, se sentait subitement transformé, il aspirait maintenant à devenir un apôtre auprès de ses amis.

Ce converti revenait en effet le lendemain avec des camarades désireux de conversion et de persévérance, et les amis des amis venaient à leur tour prendre les mêmes engagements, et tous s'en retournaient emportant avec eux le même désir de changement et le même besoin d'apostolat.

Le Père Jacquemet jugea qu'il fallait donner corps à sa pensée afin de grouper, pour la plus grande gloire de Dieu, toutes ces bonnes volontés qui surgissaient comme par enchantement.

***

Le 5 février 1911, était convoquée dans la salle Sainte-Anne de Fall-River, la première assemblée des hommes et des jeunes gens qui entendaient lutter contre le fléau de l'alcoolisme. Plus d'un sans doute, étaient des clients du fondateur et avaient connu le chemin du fameux parloir, mais beaucoup d'autres ne l'avaient jamais fréquenté, au moins à propos d'alcoolisme : c'étaient les sobres.

Ils allaient travailler ensemble à la même œuvre, le Père y tenait de toute son âme, car il l'a plus d'une fois affirmé énergiquement : " dans ces sortes de luttes, c'est surtout l'effort et le travail des sobres qui compte, c'est encore ce qui prépare et assure les heureux résultats." Ils étaient venus, de Fall-River, de Manville, Woonsocket, etc. Parmi eux se trouvaient des ouvriers, des hommes de profession, des négociants, des hommes d'affaire, des députés représentant toutes les classes sociales auxquelles appartiennent nos compatriotes des Etats-Unis.

Une fois le but de la réunion exposé on installa les officiers qui constituèrent le premier bureau de l'association, puis l'organisateur prit la parole pour dire au public ce qu'il avait dit tant de fois privément sur l'excellence et les avantages de la sobriété, il insista fortement et fermement sur l'abstinence absolue de toute liqueur et déclara qu'il entendait faire de cet article la base fondamentale de son œuvre.

Il reçut alors l'adhésion des plus généreux. Le Cercle Lacordaire No I était fondé.

Huit jours plus tard se fondait le Cercle Jeanne-d'Arc, destiné à suivre la même voie.

"Jeanne d'Arc et Lacordaire! dit la *Revue de Tempérance.* Y a-t-il de plus beaux noms qui soient capables d'émouvoir nos âmes, à nous qui ne sommes insensibles à aucune des

vraies gloires de la France, et que nous considérons comme nôtres ? Vous ne pouviez faire de choix plus heureux. Daignent la bienheureuse Jeanne d'Arc et le vénéré Père Lacordaire bénir les âmes généreuses qui apportent et apporteront à cette bonne œuvre de la lutte contre l'alcoolisme dans la Nouvelle-Angleterre le concours de leur intelligence et de leur dévouement !"

Ce ne fut pas une vaine tentative que cette fondation. L'œuvre plus connue et mieux appréciée ne tardera pas à devenir populaire, bientôt la forme qu'elle recevra définitivement se dessinera davantage et on prévoit déjà l'extension qu'elle pourra prendre dans son pays d'origine, si Dieu lui prête vie. La première assemblée trimestrielle apporta au fondateur les premices des plus douces consolations et du plus précieux encouragement. Elle eut lieu au commencement du mois de mai. Après la prière d'usage et l'expédition des affaires de routine — on parle déjà des affaires de routine — et la lecture du procès-verbal de la séance d'inauguration, on faisait la remise aux vingt-huit membres fondateurs et aux quarante-quatre nouveaux adhérents, de l'insigne et d'un exemplaire imprimé de la constitution du Cercle. Le 14 suivant c'était au Cercle Jeanne d'Arc de donner à son tour signe de vie. Quatre-vingt-dix dames et demoiselles étaient inscrites sur les listes. Inséparables dans la fondation, ces deux cercles restaient unis dans le succès.

Plus de cinq cents personnes étrangères avaient assisté à ces réunions pour être témoins de l'acceptation des insignes, de la lecture des engagements pris ; et, qui sait ? — sans vouloir juger témérairement des intentions,—un peu de curiosité poussant quelques-uns, pour être témoins peut-être des défaillances et des abstentions. Les chaudes et persuasives allocutions des orateurs, prêtres ou laïques, suffirent à dissiper les doutes que l'on pouvait avoir sur la vitalité de l'œuvre et l'efficacité de ses moyens d'action.

* * *

Désormais c'est le procès-verbal de l'assemblée trimestrielle qu'il faudra consulter pour connaître les développements et les progrès de l'association. C'est le témoin véridique des faits nouveaux qui intéressent par leur variété et qui sont pleins des promesses de l'avenir qu'ils portent avec eux.

Le 13 du mois d'août, le Cercle qui n'avait encore que six mois d'existence recevait Sa Grandeur Monseigneur Feehan, évêque de Fall-River, accompagné de plusieurs dominicains, confrères du Rév. Père Jacquemet.

Le premier pasteur du diocèse était venu présider l'assemblée solennelle, et il apportait l'hommage de son approbation à l'œuvre qui s'annonçait comme devant être l'une des plus bienfaisantes de son diocèse. "Le mal auquel elle veut apporter remède, disait Monseigneur, s'attaque tout à la fois au corps et à l'âme, à la dignité de la vie, à l'accomplissement des devoirs d'état et des devoirs religieux, au bien-être plus digne et moral des personnes et des familles ;..... c'est que l'intempérance favorise singulièrement l'éclosion et le développement de beaucoup d'autres vices, et dégrade parfois l'homme jusqu'à le priver de son intelligence, de sa volonté et de sa liberté". Monseigneur l'évêque de Fall-River approuva tout spécialement l'idée des cercles féminins, et précisa leur part d'action dans la lutte présente, puis il fit cette importante déclaration : Il acceptait avec satisfaction la présidence d'honneur des Cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc, parce que l'œuvre lui était infiniment chère. Il promettait de faire tout en son pouvoir pour soutenir, patronner, encourager et promouvoir cette institution.

Les douces et vivifiantes émotions de cette séance mémorable furent renouvelées au mois de novembre. Elles furent peut être plus intenses, car la troisième réunion générale restera comme l'une des plus brillantes et des plus glorieuses de l'institution. Quatre cents membres étaient présents et cent cinquante adhérents nouveaux étaient admis : "Ce fut une minute vraiment émouvante, disait *La Tribune* de Woonsocket, que cette vue des cent cinquante hommes, ayant expérimenté déjà pendant quelques temps, les bienfaits et les avantages de l'abstinence totale, se levant ça et là à travers l'assemblée et tous ensemble promettant solennellement en présence de deux cents cinquante à trois cents témoins, de s'abstenir complètement et toujours de toute boisson alcoolique, et de s'appliquer en outre à combattre le fléau de l'alcoolisme" (13 décembre 1911). Mais l'enthousiasme grandit à la lecture d'un rapport qui racontait la naissance et les progrès d'un cercle nouveau : le Cercle Lacordaire No II à Manville.

La semence déposée dans une si bonne terre commençait à germer. L'expérience démontrait que le sol était parfois

plus riche et plus fertile encore dans le voisinage. *La Tribune* de Woonsocket, à la date du 30 novembre dernier nous en apporte une preuve tangible, dans un compte rendu que nous reproduisons en entier de crainte d'en diminuer la saveur.

" Le 15 septembre 1910, M. Télesphore Corriveau, de Manville, comprenant pratiquement les effets désastreux de l'alcool se rendait à Fall-River, auprès du R. P. Jacquemet pour entrer dans la société d'abstinence totale. Son ami et parent qui l'accompagnait, M. J. C. Corriveau, aujourd'hui Président du Cercle Lacordaire No. I, a dû bien des fois se féliciter de cette démarche car, quoique propriétaire d'un débit de boissons, M. Télesphore Corriveau a été inébranlable dans sa résolution. Il s'est fait l'apôtre de l'abstinence totale et depuis qu'existe le Cercle Lacordaire, dont il était un des fondateurs le 5 février dernier, il en a toujours été un des membres les plus actifs.

" Dès le 28 septembre 1910, M. T. Corriveau amenait à Fall-River un de ses amis, un de ses clients, et non des moindres, paraît-il, qui voyant lui aussi l'abîme affreux creusé par les boissons enivrantes promit de n'en plus prendre de sa vie. Pour réparer les scandales causés, pour relever les ruines accumulées autour de lui par l'usage des boissons, il se mit en outre aussitôt à lutter contre l'alcoolisme, à encourager à la pratique de la sobriété, par l'abstinence totale, ceux de ses camarades qui avaient eu le malheur de suivre autrefois son exemple. C'est ainsi que cinq jours seulement après sa première visite à Fall-River, il y revenait, amenant avec lui une autre victime de l'alcoolisme, M. Louis Girard qui, depuis lors, mit aussi son énergie et son dévouement au service de cette noble cause du relèvement de ses frères.

" Dans cette défense, dans cette lutte contre l'alcoolisme et ses tristes conséquences, MM. T. Corriveau, N. Lalime et Louis Girard, secondés par un abstinent venu de Woonsocket, M. Th. D. Thibault, ont déjà entraîné avec eux jusqu'à environ 180 de leurs concitoyens qui sauf quelques très rares exceptions, persévèrent fidèlement, s'affermissent de plus en plus et se font à leur tour les apôtres de cette cause. L'un d'eux, l'Honorable M. F. X. Robert, représentant à la Législature du Rhode-Island est certainement un de ceux qui ont le plus contribué à faire progresser l'œuvre du Cercle à Manville.

" Le 23 juillet on jetait les bases d'un club de Tempérance appelé le Cercle Lacordaire de Manville.

" L'inauguration de ce Cercle eut lieu le 4 septembre, jour de la fête du Travail, au milieu d'un bel enthousiasme qui s'est parfaitement soutenu et qui va toujours grandissant. D'ailleurs le jour de l'inauguration, pour établir notre association sur des principes sûrs et solides, nous avions eu soin d'aller demander au Dieu très bon et tout-puissant ses précieuses bénédictions, en faisant chanter une grand'messe à laquelle assistaient tous les membres actifs du Cercle et ceux qui avaient déjà fait une première démarche pour en devenir membre ; en allant prendre l'engagement de s'abstenir complètement et toujours de boissons alcooliques.

" Jamais de notre vie nous n'avions éprouvé de bonheur pareil à celui que nous éprouvions alors, en nous trouvant dans le lieu saint pour affirmer notre foi et notre reconnaissance au Divin-Maître qui nous avait pardonné et qui nous bénissait, pour donner devant nos familles, et l'assurance de nos sincères résolutions, et la promesse de faire désormais le bonheur de nos épouses et de nos enfants et d'être l'exemple de notre paroisse.

" Le 8 octobre enfin, une délégation se rendit au presbytère pour solliciter la faveur d'avoir un chapelain. Monsieur le curé nous fit le meilleur accueil, accéda avec empressement à notre demande et pour mettre le comble à nos vœux voulut bien nous assurer qu'il serait lui-même et avec bonheur, dit-il, notre aviseur spirituel.

" Dès lors notre organisation était complète, nous espérions de grands succès et nos prévisions n'ont pas été déçues. Les membres entrent en effet en grand nombre et leur persévérance fait prévoir un avenir de plus en plus prospère.

" Pour résumer, nous pourrions dire que le bien opéré à Manville par le Cercle Lacordaire est déjà considérable : " Economies réalisées, grâce à l'abstinence totale, plus de $400.00 par semaine, plus de $20,000.00 par an ; les pauvres femmes et les chers enfants sont dans l'abondance et la joie depuis que les époux et les papas sont tempérants ; les affaires sont plus prospères, les marchands constatent une amélioration considérable dans le commerce....."

Le 29 octobre, fut bénite la croix qui orne la salle du Cercle, où elle y occupe la première place.

C'est à cette occasion que furent prononcées les remarquables paroles qui suivent : " Vous voyez, chers amis, ce que

nous avons fait à Manville, ce n'est que le commencement. Nous entendons continuer et travailler pour Dieu et son église. . . . . .

" Un négociant de la même ville a fait parvenir au cercle ses félicitations avec un chèque de $25.00."

La page qui précède est certainement l'une des plus intéressantes de toute l'histoire de la campagne antialcoolique de ces derniers temps.

Enfin, le 30 novembre suivant, le même Cercle invitait ses membres à partager des agapes fraternelles restées célèbres et connues maintenant sous le nom de " banquet des buveurs d'eau ". " Il va sans dire que la dinde traditionnelle du jour d'actions de grâces occupait la place d'honneur sur les tables, mais ni le whiskey, ni le vin, ni même la bière n'y parurent. Le repas fut fort goûté et les discours applaudis, et cependant ce ne fut ni un banquet triste ni un triste banquet ", au contraire, la joie expansive des convertis et des apôtres convaincus animaient orateurs et convives." (C. D. — *Le Croisé.* Québec, janvier 1912).

* * *

Le Cercle Lacordaire No III se fondait un peu plus tard à Central Falls, puis le No IV à Woonsocket et enfin le No V à Salem, Mass. Chacun d'eux compte plusieurs centaines de membres. C'était bien finir la première année d'existence et l'on avait certes le droit de célébrer avec un légitime orgueil ce premier anniversaire.

L'Indépendant a fait de cette fête un récit intéressant que nous reproduisons.

" Vers 2 heures, la réunion commença par l'appel collectif des membres représentant les principaux groupes formés en dehors de Fall-River, puis lecture fut donnée du compte-rendu de l'assemblée du 5 novembre et du compte-rendu financier.

" Comme plusieurs des jeunes aspirants devaient quitter la salle avant 3 heures, on procéda sans délai à leur réception. Ces jeunes aspirants, ainsi qu'il est dit dans les constitutions du Cercle, s. II, art. 1er, note II, sont des enfants ou jeunes gens de 12 à 16 ans qui font preuve de sens pratique et de fermeté de caractère et qui veulent se rattacher à la société antialcoolique même avant l'âge de 16 ans, fixé pour l'admission ordinaire. Ils forment comme une section préparatoire

" Durant cette réception, les ainés, ceux-là surtout qui avaient plus ou moins longtemps subi la tyrannie du Roi-alcool, regardaient d'un œil approbateur ces jeunes qui, suivant toutes les probabilités, ne sacrifieront jamais au service de ce maître aveugle et sans cœur, ni une heure de leur temps, ni une piastre de leur bourse, ni la moindre partie de leurs forces physiques, intellectuelles et morales.

. . . . . .

" Avant de procéder aux promotions et aux autres réceptions, le Père Directeur rappela en quelques mots ce qui s'était passé de plus intéressant dans nos Cercles antialcooliques depuis l'assemblée du 5 novembre : l'inoubliable et ravissante fête du 30 novembre à Manville, l'établissement d'un Cercle à Salem le 17 décembre, l'inauguration solennelle du Cercle de Central-Falls le 7 janvier et du Cercle de Woonsocket le 28 du même mois, puis enfin la soirée qui venait d'avoir lieu à Manville le 3 février et qui avait été tout à la fois, pour le plus grand plaisir et la plus grande édification des nombreux assistants, un succès artistique ne laissant rien à désirer et un enseignement antialcoolique des plus émouvants.

" Ce simple et rapide exposé avait été écouté avec la plus grande attention, l'assemblée n'était sortie de son religieux silence que pour saluer de ses vibrants applaudissements, soit les progrès des Cercles, soit les noms des officiers que le Père Directeur avait eu l'occasion de prononcer. Pour les lecteurs qui n'étaient pas à la salle Sainte-Anne, notons en passant que parmi ces noms se trouvait celui de Son Excellence le gouverneur du Rhode-Island, Monsieur Aram J. Pothier.

" Le moment était venu de procéder aux promotions et aux réceptions. En voici un aperçu : trois des plus anciens membres furent promus au grade d'Agrégé du 3e dégré ou Vétéran ; cinq au grade d'Agrégé du 2e degré ; quatorze au grade d'Agrégé du 1er degré. Les Aspirants admis dans la société depuis le 5 novembre jusqu'au 4 février arrivent au total fort respectable de 147.

" Au cours des allocutions prononcées, notons celles du Rév. M. A. Prince et de M. G. L. Désaulniers qui disent en connaissance de cause, l'un : " que le meilleur moyen de travailler pour les conférences de St-Vincent-de-Paul, c'est de combattre l'alcoolisme, puisque l'alcoolisme cause les quatre cin-

quièmes des misères auxquelles la charité est obligée de porter secours" ; l'autre : " que le Cercle Lacordaire donne des bénéfices non seulement en cas de maladie, mais en santé et que ces bénéfices pour tout homme qui avait quelque peu l'habitude de boire s'élèvent de une à vingt piastres par semaine ".

La réunion avait durée plus de trois heures et demie, sans pourtant paraître trop longue, lorsque les sociétaires se séparèrent, se donnant rendez-vous pour le dimanche, 5 mai.

La jeune plante sortie de terre depuis un an à peine n'a pas encore épuisé toute sa sève. Loin de là. Elle grandit et prospère. Elle reçoit les encouragements les plus précieux. Entre autres, nous signalerons celui du gouverneur du Rhode-Island, l'Honorable Monsieur Aram Pothier qui a daigné accepter la présidence d'honneur du Cercle Lacordaire de Woonsocket, cette ville dont la colonie canadienne s'enorgueillit avec raison de voir un de ses membres élevé à la dignité de premier magistrat de l'Etat. Dans une éloquente allocution de circonstance il déclarait qu'en sa qualité de gouverneur, il croyait honorer sa charge en acceptant la distinction qui lui était offerte, et qu'il aiderait de toutes ses forces ce mouvement si fécond au point de vue religieux et national.

Le Cercle, qui à bon droit se félicitait de son président d'honneur, était venu à Fall-River présenter le résultat de son travail à l'assemblée du mois de mai ".

" Pour Woonsocket, dit le Président, rien que les bénéfices qui peuvent se calculer en piastres et en centins et qui sont réalisés par le cercle, se chiffrent déjà dans les mille piastres par semaine. Mais ce que nous ne pourrons jamais calculer, ce dont on ne pourra jamais apprécier la valeur de façon mathématique, c'est le bien qui s'est fait au moral, c'est le bien-être général, c'est le bonheur qui règne dans les foyers ".

Puis une bourse de $175. était remise au fondateur des Cercles comme bon témoignage de la reconnaissance de ses obligés. Le révérend Père Jacquemet promit d'employer cet argent au bénéfice des cercles, et entre autres choses il dit que : " . . . . ce cadeau rappelait le généreux et précieux concours, le dévouement jusqu'au sacrifice des sociétaires, et tout particulièrement chez les hommes qui ont été les principaux

chefs de ce mouvement..... Cet argent servira la cause de l'antialcoolisme et permettra de pousser la lutte plus avant". (Sem. Par., Sainte-Anne, Fall-River, 2 juin 1912).

Dans une assemblée subséquente nous lisons dans un excellent rapport quelques lignes qui résument parfaitement l'idée du travail entrepris et poursuivi jusqu'à ce jour. Il laisse entrevoir les développements que l'œuvre est susceptible de prendre.

" Chacun des membres doit contribuer dans sa sphère, à renverser les préjugés si profondément enracinés au sujet de l'alcool et à détourner de leur culte les disciples de la bouteille. Car ce serait de la témérité de croire que seuls les officiers d'un cercle comme le nôtre puissent suffire à la tâche. Il nous faut le concours de tous. Les Ecritures nous disent qu'un homme a pu tout seul, un jour, changer l'eau en vin, mais c'était l'Homme-Dieu.

"Notre tâche, à nous, est de tourner le whiskey en pain ; pour y réussir, il nous faut le secours de Dieu, mais aussi faut-il que tout le monde se mettre à l'œuvre. Aidons-nous, le ciel nous aidera !

" Nous voulons une salle attrayante, où les membres se sentiront chez eux et où ils aimeront à passer heureusement leurs moments de loisir. Ce sera chose facile avec un peu de générosité de la part des membres et de nos concitoyens. Si tel ou tel d'entre nous peut dire aujourd'hui en se frappant la poitrine, qu'il a bu assez jusqu'au jour de sa conversion pour payer l'installation d'une buvette, fût-elle la plus achalandée de la ville, il doit considérer que c'est son devoir d'aider à rendre la salle du cercle Lacordaire le plus somptueux salon de la ville".

. . . . . .

Invité à adresser la parole, M. G. L. Desaulniers dit qu'il a rêvé des choses superbes pour le cercle Lacordaire. " J'ai eu, dit-il, d'admirables visions. J'ai vu dans ce joli coin, un magnifique piano ; dans cet autre coin un billard, puis ici, une bibliothèque et là des tables bien éclairées, surchargées de livres et de revues antialcooliques, plus loin des tables avec jeux variés, partout de jolis fauteuils tous occupés ; les murs ornés de belles peintures richement encadrées ; sur ce pan, un grand portrait de notre vénéré chapelain, M. le curé Dauray ; sur ce mur celui de Son Excellence le gouverneur Pothier, notre président honoraire et au centre, au-dessus de cette estra-

de, la photographie du dévoué Père Jacquemet, notre insigne bienfaiteur. J'ai vu gravé sur cette muraille, cette devise qu'il ne faut pas oublier : " A bas, l'alcool, cause de toutes les ruines physiques et morales ! " Enfin, j'ai vu un petit paradis terrestre !

" Et cette transformation ainsi entrevue deviendra facilement une réalité si nous pouvons seulement compter sur l'enrôlement de deux cents membres.

" Quant à l'ameublement, nous le quêterons et jamais " quêteux " n'auront été mieux reçus partout que ceux du Cercle Lacordaire ".

"Les salles du cercle seront ouvertes la semaine prochaine, tous les jours de 8 heures du matin jusqu'à 11 heures du soir."

* * *

L'attention est de plus en plus attirée sur cette originale institution, l'intérêt grandit autour d'elle. On s'en occupe, non seulement pour en gloser, mais encore pour l'aider en organisant à son profit des concerts, des soirées musicales et littéraires — comme on dit là-bas — , la caisse du trésorier ne tardera pas à se remplir. Ces séances sont encore d'excellents moyens de propagande, car on y joue de petites pièces dans lesquelles on poursuit de ses sarcasmes l'habitude de boire ; et dans les allocutions *obligées*, les liqueurs et boissons enivrantes, les buveurs et les vendeurs d'alcool sont fort malmenés. L'idée fait son chemin, elle pénètre peu-à-peu à la façon de l'insecte qui s'enfonce dans le bois, non pas pour détruire comme lui, mais pour y faire une œuvre essentiellement bienfaisante.

Les Cercles comptent aujourd'hui près d'un millier de membres et plus de six cents personnes qui ont pris l'engagement de s'abstenir de toute boisson enivrante, mais qui ne veulent pas encore figurer sur les listes d'adhérents. C'est déjà beau qu'elles subissent une pareille influence.

Voilà l'œuvre du dominicain de Fall-River. Saluons avec bonheur et reconnaissance ce zèle apostolique qui a su se répandre au dehors, et pénétrer un si grand nombre d'âmes pour en faire des apôtres actifs et agissants !

fr. Th. COUET, O. P.

(La fin prochainement.)

LE MARIAGE CLANDESTIN SELON LE DROIT ECCLESIASTIQUE

(*Suite*)

L'Eglise a le droit exclusif de règlementer le mariage. Seule, elle a le pouvoir de soumettre la célébration du mariage à des formalités essentielles.

Il est évident toutefois que l'Eglise ne peut exercer ce droit que sur ceux qui sont ses sujets : son pouvoir est limité à ceux qui lui sont soumis. C'est là un principe élémentaire que personne n'aura jamais l'idée de contester. Il est inouï qu'une autorité quelconque ait jamais juridiction sur des personnes qui ne lui seraient pas soumises. Et autant l'Eglise s'est de tout temps montrée jalouse de ses droits sur ceux qu'elle considérait comme ses sujets, autant elle a proclamé n'avoir aucune juridiction sur ceux qui ne l'étaient pas. L'Eglise n'a le pouvoir de soumettre à des formalités que le mariage de ses sujets.

Il reste donc à chercher quels sont les sujets de l'Eglise. Nous nous demanderons qui sont ceux qui relèvent de sa juridiction, pour ce qui est de la célébration du mariage.

* * *

Tout d'abord, il ne peut y avoir de doute que tout ce qui se rapporte à la célébration du mariage de deux catholiques dépend de la seule juridiction de l'Eglise. Si l'Eglise doit avoir des sujets, ceux-ci doivent être en tout premier lieu les catholiques, c'est-à-dire ceux qui validement baptisés, professent intégralement la foi catholique et se soumettent volontairement à la direction des chefs ecclésiastiques. Si l'Eglise doit avoir quelque juridiction sur le contrat matrimonial, et nous avons vu qu'elle en avait, elle doit sans aucun doute l'exercer sur ceux qui se proclament ses fils soumis et obéissants. Si la législation du mariage appartient à la seule autorité spirituelle compétente qui soit ici-bas, l'Eglise, c'est certainement aux catholiques qu'elle doit tout d'abord être appliquée.

Les catholiques sont donc sujets de l'Eglise, pour tout ce qui regarde la célébration du mariage. Seule, par conséquent, l'Eglise a le droit de statuer dans quelles conditions le mariage des catholiques doit être célébré. Seule, elle peut imposer aux catholiques des formalités qui obligent sous peine de nullité. L'Etat ne peut donc pas légiférer sur le mode de célébrer le mariage de deux catholiques : ce droit appartient à l'Eglise, à l'exclusion de tout autre pouvoir humain. L'Etat pourra bien introduire la législation matrimoniale de l'Eglise dans son Code, mais même dans ce cas, la loi ecclésiastique aura toujours, au point de vue de la conscience, la même autorité. L'Etat pourra imposer au mariage des formalités accidentelles, mais celles-ci ne pourront avoir de valeur qu'au point de vue des effets civils. L'Etat a le devoir de respecter la législation matrimoniale ecclésiastique, quant aux solennités essentielles dont l'Eglise aura revêtu la célébration du mariage des catholiques : il ne peut aucunement porter des décrets contraires à ceux de l'Eglise sur ce point. Les catholiques sont, personne n'en doute, les sujets de l'Eglise et seule, celle-ci peut imposer des formalités substantielles au mariage de ses sujets.

***

Il n'y a pas que des catholiques sur la terre : à côté de ceux-ci, vivent un grand nombre de personnes qui bien qu'appartenant jusqu'à un certain point à l'Eglise par le baptême qu'elles ont reçu, ne croient pas cependant ce que l'Eglise enseigne ou ne reconnaissent pas ses chefs légitimes. Ces personnes, ou bien n'ont jamais professé la foi catholique, ne l'ayant jamais connue ; ou bien elles ont renié le Credo que leur enfance avait appris ; ou bien elles ont brisé les liens qui les rattachaient à la communion de l'Eglise ou en ont été retranchées par l'autorité légitime : ce sont les hérétiques, les schismatiques, les apostats et les excommuniés.

Est-ce que tous ceux-ci sont les sujets de l'Eglise ? et sont-ils les sujets de l'Eglise pour ce qui regarde la célébration du mariage, au même titre que les catholiques, de telle sorte que la législation matrimoniale ecclésiastique s'applique aux hérétiques, aux schismatiques, aux apostats et aux excommuniés, tout comme elle s'applique aux catholiques ? Tous les baptisés relèvent-ils de la juridiction de l'Eglise quand il

s'agit des formalités du mariage, et les décrets portés par elle en cette matière obligent-ils tous ceux qui ont validement reçu le sacrement de baptême ?

Il n'y a sur ce point qu'une doctrine dans l'Eglise. On doit admettre comme principe général que tous les baptisés sont de droit soumis à toutes les lois portées par l'Eglise : " Si quelqu'un dit, " a défini le Concile de Trente, (*session septième, canon huitième*), " que ceux qui sont baptisés sont libres de tous les préceptes de la sainte Eglise, de telle sorte qu'ils ne sont point obligés à les garder, à moins qu'ils n'aient eux-mêmes voulu de leur bon gré s'y soumettre, qu'il soit anathème. "

C'est là un principe que les hérétiques n'ont jamais voulu admettre : ils se sont de tout temps considérés libres de toute juridiction de l'Eglise.

Cependant il n'est pas de doctrine plus constamment admise dans l'Eglise que celle qui soumet tous ceux qui ont validement reçu le baptême à sa souveraine juridiction.

Pourquoi tous ceux-ci relèvent-ils de la juridiction de l'Eglise ? c'est qu'ils ont reçu le baptême. Le baptême reçu incorpore au Christ : le baptême reçu fait citoyen de l'Eglise. C'est par le baptême que l'homme est introduit dans la société chrétienne et devient membre de cette société. Par la volonté du Christ, le baptême est la porte par laquelle on pénètre dans l'Eglise qu'il a fondée : c'est là l'enseignement constant de la Tradition. De même que dans toute société, il y a un signe extérieur de l'initiation d'un membre à cette société, de même dans l'Eglise il y a un acte qui est le signe authenthique de notre incorporation à la société chrétienne : ce signe, de par la volonté du Christ, est le baptême. Par le baptême, on appartient à l'Eglise ; et par le baptême, on devient son sujet. Par le seul fait de notre naissance, nous devenons citoyens d'un pays et soumis à ses lois ; par le baptême, nous naissons à la vie spirituelle et devenons citoyens de l'Eglse : dès lors, nous relevons de sa juridiction.

L'initiation à la société chrétienne par le baptême a ceci de particulier qu'elle a pour effet de ne plus nous permettre de nous soustraire à sa juridiction par notre seule volonté. Il ne suffit pas de déclarer que nous ne voulons plus appartenir à l'Eglise pour n'y plus appartenir en réalité. Celui qui renie l'Eglise ne cesse pas par le fait même de lui être soumis. Les baptisés peuvent bien rejeter les vérités, que croient les fidèles,

ils n'en demeurent pas moins sujets à l'autorité ecclésiastique. C'est le baptême qui nous courbe sous la domination de l'Eglise ; c'est le baptême qui nous incorpore à la société chrétienne : et le baptême est un signe qu'aucun pouvoir humain ne peut détruire : il imprime dans l'âme de ceux qui le reçoivent un caractère qu'aucune volonté humaine ne peut effacer. Le sceau dont est marqué le front sur lequel a coulé l'eau régénératrice est indélébile : il demeure éternellement. On peut bien, en remplissant certaines formalités, briser les liens qui nous unissent à notre patrie terrestre : les liens qui nous attachent à la société chrétienne ne se rompent pas par notre propre volonté.

Cette doctrine s'applique avec encore plus de vérité à ceux qui volontairement ont abandonné la foi catholique qu'ils ont professée : le baptême qu'ils ont reçu, le caractère indélébile dont leur âme est marquée, les courbe pour toujours sous la loi de l'Eglise ; leur révolte ne les soustrait pas à cette loi. L'apostat a peine à admettre cette doctrine ; mais pour qui admet que, par la volonté souveraine du Christ, Maître et Sauveur, le baptême est le signe de notre admission dans la société chrétienne, pour qui admet par ailleurs que ce signe est ineffaçable, il ne peut y avoir de doute que le baptisé relève toujours de la juridiction de ceux qui sont préposés au gouvernement de cette société. La brebis appartient toujours au troupeau qu'elle a abandonné ; il ne suffit pas au soldat de s'enfuir pour ne plus être du régiment dont il a déserté le drapeau : qui apostasie la foi de son enfance demeure à jamais soumis à l'autorité de l'Eglise.

Il est donc évident que l'Eglise a toute juridiction sur les hérétiques, les schismatiques, les apostats et les excommuniés. De droit, ceux-ci sont soumis à toutes les lois portées par elle. Tous les baptisés devront donc observer les formalités dont il plaira à l'Eglise d'entourer la célébration du mariage.

Cependant l'Eglise peut dispenser ceux-ci de ses lois : elle peut vouloir que ses décrets ne les atteignent pas. Par condescendance, en égard à la bonne foi, elle peut déclarer que seuls les catholiques soient liés par ses ordonnances. De ce que l'Eglise a toute juridiction sur les baptisés, il ne s'ensuit pas qu'elle est contrainte d'exercer cette juridiction sur tous les baptisés : elle a toute liberté de dispenser de ses lois ceux-ci ou ceux-là ; tout cela dépend de son bon vouloir. Si nous

désirons savoir si les hérétiques, les schismatiques, les apostats, les excommuniés sont soumis aux lois de l'Eglise relatives à la célébration du mariage, nous n'avons qu'à scruter l'intention de l'Eglise sur ce point.

L'Eglise veut-elle soumettre à ses lois sur le mariage tous ceux qui ont reçu le baptême ?

Il est certain que l'Eglise ne veut dispenser d'aucune de ses lois ceux qui ont librement abandonné la foi catholique : les apostats n'ont aucun titre à cette exemption. La révolte dont ils se sont rendus coupables ne doit pas être pour eux la source d'aucun avantage. Il n'est pas convenable que les apostats bénéficient tant soit peu de leur rébellion. Ceux-ci demeurent soumis à toutes les lois ecclésiastiques : ils doivent observer toutes les solennités dont l'Eglise jugera bon d'entourer la célébration du mariage : l'Eglise n'a nullement l'intention de les dispenser de ces formalités. Sans doute, dans un cas particulier, l'Eglise pourra dispenser même les apostats, mais on doit admettre que l'Eglise n'a pas, en règle générale, l'intention de les soustraire à ses lois.

Parmi les hérétiques et les schismatiques, il n'y a pas seulement des apostats. Nombreux sont ceux qui sont nés de parents hérétiques ou schismatiques : ils n'ont jamais connu la vraie foi : ils sont dans l'erreur en toute bonne foi. L'Eglise a-t-elle l'intention de soumettre ceux-ci à toutes ses lois ?

On peut admettre, avec un certain nombre d'auteurs, que l'Eglise n'a pas l'intention d'obliger ceux-ci aux lois qu'elle porte en vue du bien particulier et de la sanctification d'un chacun : il ne semble pas, par exemple, qu'elle veuille soumettre les hérétiques de bonne foi à ses lois sur le jeûne. Par bienveillance, elle veut bien tenir compte de leur bonne foi et leur éviter une occasion perpétuelle de péché.

Quand il s'agit des lois qui ont pour but l'ordre public et le bien général de la communauté chrétienne, l'Eglise n'a pas la même indulgence : elle veut que ces lois atteignent tous les hérétiques, même ceux qui sont dans l'erreur en toute bonne foi. A plusieurs reprises, elle a déclaré que les lois qu'elle porte en vue du bien public obligent tous ceux qui ont validement reçu le baptême. En particulier, elle a exprimé sa volonté de soumettre tous les baptisés aux décrets qui ont

pour objet la célébration du mariage. Les hérétiques sont par conséquent soumis à toute la législation matrimoniale de l'Eglise.

Les hérétiques, les schismatiques, les apostats, les excommuniés sont par conséquent les sujets de l'Eglise, pour tout ce qui regarde la célébration du mariage. L'Eglise a toute juridiction sur le mariage de ceux qui, bien que n'appartenant pas à la foi catholique, sont marqués du caractère baptismal ; et son intention expresse est d'obliger tous ceux-ci aux lois qui ont le mariage pour objet. Les solennités imposées par l'Eglise dans la célébration du mariage obligent donc tous les baptisés, aussi longtemps que celle ci n'aura pas fait de déclaration explicite contraire.

***

Il n'est pas nécessaire maintenant de prouver que la célébration du mariage d'un hérétique et d'une catholique ou vice-versa est soumise à toutes les prescriptions de l'Eglise. Tout baptisé, catholique ou non, est sujet de l'Eglise, quand il s'agit de lois matrimoniales : celle-ci a l'intention de l'obliger, et elle l'obligera tant qu'elle ne croira pas plus sage de le dispenser de ces lois.

Tout mariage entre hérétiques et catholiques est donc assujetti aux décrets de l'Eglise : lorsque ceux-ci voudront contracter mariage ensemble, ils devront s'en tenir aux formalités que l'Eglise dans sa sagesse voudra bien leur imposer.

(à suivre)

fr. C. A. CHAMBERLAND,
des fr. prêch.

Il me faut, comme à l'univers, un Dieu qui me sauve du chaos et de l'anarchie de mes idées. (RIVAROL.)

Il faut de la religion aux hommes, ou tout est perdu. (FONTANES).

ECHOS RELIGIEUX

ROME : *Lettre du Cardinal Secrétaire d'Etat au sujet de la vocation sacerdotale.*
ETATS-UNIS : *Le rôle du français, à propos d'un ouvrage de M. l'abbé Magnan.*
FRANCE : *Il n'y a que les Sœurs ; Le mouvement de la population ; le bicentenaire de l'Abbé de l'Epée.*

***

ROME : *Au sujet de la vocation sacerdotale.* — Plusieurs de nos lecteurs, surtout dans le clergé, connaissent les discussions qui se sont élevées dans ces derniers temps au sujet de la vocation sacerdotale. C'est un ouvrage de M. le Chanoine Lahitton, du diocèse d'Aire, en France, qui a suscité ces discussions, et depuis lors, deux opinions se trouvaient en présence et en lutte sur la nature de la vocation sacerdotale. La vocation sacerdotale vient-elle d'une motion intérieure de l'Esprit-Saint, et l'Evêque ne fait-il que constater cette vocation dans les candidats qui lui sont présentés ? — Oui, avait-on généralement pensé jusqu'ici. Non, dit M. Lahitton : " L'appel éternel de Dieu ne passe dans l'âme de l'élu que par l'organe des ministres légitimes de l'Eglise : ce sont eux et eux seuls qui déposent dans l'âme de l'élu la vocation divine au Sacerdoce. *Ils ne constatent pas la vocation dans les candidats qui leur sont présentés, ils la leur donnent.*

Or, voici sur cette grave question une lettre du Cardinal Secrétaire d'Etat, que nous publions en son entier et dont nous traduisons en français la partie latine :

A Monseigneur Charles-Alfred de Cormont, évêque d'Aire.

SEGRETARIA DI STATO
DI SUA SANTITA
N° 58 240 Del Vaticano, 1er juillet 1912.

Monseigneur,

En raison des dissensions qui se sont produites à l'occasion du double ouvrage du chanoine Joseph Lahitton sur *la*

Vocation sacerdotale et de l'importance de la question doctrinale y soulevée, Notre Très Saint-Père le pape Pie X a daigné nommer une Commission d'Eminentissimes cardinaux.

Cette Commission, après avoir mûrement examiné les arguments en faveur de l'une et de l'autre thèse, a prononcé, dans sa réunion plénière du 20 juin dernier, le jugement suivant :

" L'ouvrage de l'éminent personnage, le chanoine Joseph Lahitton, qui a pour titre " *La vocation sacerdotale* " n'est à réprouver d'aucune manière. Bien plus, il est à louer spécialement dans la partie où il est établi — 1° que personne n'a aucun droit à l'ordination, antérieurement au libre choix de l'évêque — 2° que la condition, qui doit être considérée de la part de l'Ordinand et qui est appelée *vocation sacerdotale*, ne consiste nullement (*nequaquam*), du moins nécessairement et de loi ordinaire, dans une certaine aspiration intérieure du sujet ou certains attraits de l'Esprit-Saint à recevoir le sacerdoce. — 3° qu'au contraire, rien de plus n'est requis dans l'Ordinand pour être appelé à juste titre par l'évêque, que la droite intention, en même temps que l'idonéité appuyée sur de telles qualités de grâce et de nature et justifiée par une telle probité de vie et une telle suffisance de doctrine, qu'elles donnent un espoir fondé que le sujet sera capable de remplir comme il faut les charges du sacerdoce et d'en observer saintement les obligations. " (1)

S. S. Pie X a pleinement approuvé, dans l'audience du 26 juin, la décision des Eminentissimes Pères, et Elle me charge d'en donner avis à Votre Grandeur, qui voudra bien

---

(1) *Opus præstantis Viri, Joseph Canonici Lahitton, cui titulus " la Vocation sacerdotale ", nullo modo reprobandum esse ;*

Imo, qua parte adstruit :

1° *Neminem habere unquam jus ullum ad ordinationem antecedenter ad liberam electionem Episcopi.*

2° *Conditionem, quæ ex parte Ordinandi debet attendi, quæque Vocatio sacerdotalis appellatur, nequaquam consistere, saltem necessario et de lege ordinaria, in interna quadam adspiratione subjecti seu invitamentis Spiritus Sancti, ad sacerdotium ineundum.*

3° *Sed e contra nihil plus in Ordinando, ut rite vocetur ab Episcopo, requiri quam rectam intentionem simul cum idoneitate in iis gratiæ et naturæ dotibus reposita, et per eam vitæ probitatem ac doctrinæ sufficientiam comprobata, quæ spem fundatam faciant fore ut sacerdotii munera recte obire ejusdemque obligationes sancte servare queat.*

Esse egregie laudandum.

la communiquer à son sujet, M. le chanoine Lahitton, et la faire insérer *ex integro* dans la *Semaine Religieuse* du diocèse.

Je prie Votre Grandeur, Monseigneur, d'agréer l'assurance de mes sentiments très dévoués en Notre-Seigneur.

R. Card. Merry del Val.

* * *

ETATS-UNIS : *Le rôle du français, à propos d'un livre de M. l'Abbé Magnan.* — M. l'abbé Magnan, un prêtre américain-français des plus distingués, vient de faire paraître un ouvrage dont le besoin se faisait vivement sentir : *l'Histoire de la race française aux Etats-Unis* (1).

En annonçant cet ouvrage, la *Croix de Paris* se livre à une étude sur le rôle du français aux Etats-Unis, étude dont nous sommes heureux de signaler quelques passages :

" Rien ou à peu près rien de visible au dehors, ne subsiste aux Etats-Unis de l'œuvre française accomplie en Louisiane par nos colons. . . .

" D'où viennent donc les centaines et les centaines de mille de Français qui habitent les Etats-Unis ? Du Canada. Ces Français sont des Canadiens Français émigrés.

" Dès la première heure de l'indépendance américaine, nous en trouvons beaucoup à l'armée de Washington, qui furent plus tard récompensés de leur courage par des allocations de terrains dans l'Etat de New-York. Ces premiers réfugiés furent suivis en 1837 — date à laquelle le Canada se révolta contre les maîtres anglais — de nombreux imitateurs. Pour échapper à la sanglante répression de lord Colsborne, les campagnards canadiens gagnèrent en masse les Etats-Unis. Certaines paroisses perdirent ainsi plus de la moitié de leurs fidèles. En même temps, l'industrie américaine naissante avait besoin de main-d'œuvre, et cette main-d'œuvre elle la recruta pour beaucoup au Canada, dont les occupations pastorales laissaient trop de bras inoccupés. Il y eut dès lors un courant d'émigration continu du Canada fran-

(1) *Histoire de la race française aux Etats-Unis*, par l'abbé D. M. A. Magnan, docteur en théologie et licencié en droit canonique. Ouvrage illustré de 18 gravures hors texte et d'une carte géographique, 10 francs. Charles Amat, éditeur, 11, rue Cassette, Paris.

çais vers le Nord-Est américain, courant qui ne s'arrêta guère qu'à la fin du XIX^e^ siècle, quand le Canada lui-même, parvenu à se créer des usines prospères, eut besoin de toutes ses ressources propres.

Quoi qu'il en soit, les bataillons pacifiques de nos émigrants français s'étaient déjà solidement installés dans cinq Etats de la Nouvelle-Angleterre, le Vermont, le New-Hampshire, le Massachusetts, le Rhode-Island et le Connecticut. Ils ne tardèrent pas à essaimer à leur tour dans ces régions de l'Ouest, qui avaient appartenu à la France, et où ils retrouvaient encore des leurs, le Michigan, l'Illinois, le Wisconsin et le Minnesota. Partout où ils allaient, ils se maintenaient les uns près les autres, en groupes compacts, et il n'est pas aujourd'hui de ville industrielle du nord-est des Etats-Unis qui ne possède son quartier français " son *petit Canada,* comme on le désigne communément ".

" La situation religieuse de ces émigrés n'était pas des plus favorables. Egarés dans un océan de protestantisme et d'anglicisation — l'un ne va guère sans l'autre, même à l'heure actuelle, aux Etats-Unis, ils auraient peut-être fini par perdre complètement leur religion si, de 1860 à 1870, un prélat canadien-français, Mgr de Goesbriand, évêque de Burlington, ne s'était ingénié à leur procurer les pasteurs dont ils avaient tant besoin. Ne pouvant trouver au Canada en assez grand nombre les prêtres qui lui étaient nécessaires, il s'adressa à la France, à la catholique Bretagne française, qui s'empressa de répondre à son appel. Le premier effort était fait, il allait bientôt réussir. Partant de ce principe qu'*il fallait donner des missionnaires canadiens aux Canadiens,* Mgr de Goesbriand s'attacha à les évangéliser dans leur langue et le succès lui donna raison. A ce propos citons ici une anecdote rapportée par M. Magnan, qui montre à quel point la fréquentation de l'église dépend de la langue qu'on y parle.

" Il y a cinq ans, nous raconte-t-il, je me rendais, sur l'invitation de l'Union Saint-Jean-Baptiste-d'Amérique, dans une petite ville de la presqu'île de Cape-Cod, restée célèbre parce qu'elle fut le berceau de la Nouvelle-Angleterre, Plymouth, tel est son nom.

" Dès mon arrivée à la gare, je fus conduis, par une des plus magnifiques tempêtes de neige qui se puissent voir, à une salle qu'on avait louée pour la circonstance. A ma grande surprise, je me trouvai en présence d'une foule com-

pacte de quatre ou cinq cents personnes. On n'avait pu en admettre davantage. Et, le plus singulier de l'affaire, c'est que les officiers du Conseil semblaient tout ahuris et ne pouvaient s'expliquer d'où sortaient tous ces Canadiens qu'ils avaient cru Américains jusque-là ou dont ils ne soupçonnaient pas même l'existence. Je connus bientôt le mot de l'énigme : la colonie canadienne assez nombreuse à Plymouth, *ne fréquentait que faiblement l'église, dont le curé ignorait jusqu'à l'existence même du français !* "

Voilà bien un tableau du péril prévu et évité par Mgr de Goesbriand et une réfutation magistrale de ceux-là qui voudraient faire de la langue anglaise, dans le nord du Nouveau-Monde, le véhicule *unique* du catholicisme ! Grâce à lui, on vit cette chrétienté canadienne à la veille de fondre, se coaguler autour de ses missionnaires français. Lisez dans le magnifique ouvrage de M. l'abbé Magnan la liste des paroisses ainsi créées par lui ou par ses successeurs, lisez leurs triomphes et vous serez édifiés une fois pour toutes.

" Le résultat fut qu'aujourd'hui on compte aux Etats-Unis *plus d'un million de catholiques canadiens-français* ou *franco-américains*, pratiquants, zélés, dévoués pour le bien de l'Eglise et pour la magnificence du culte. Trois paroisses du diocèse de Fall-River possèdent à elles seules pour 10 millions de francs de propriétés foncières. A Manchester (New-Hampshire), la paroisse canadienne-française catholique, avec ses trente et un ans d'existence, se fait gloire d'édifices qui n'ont pas coûté moins de 2 millions et demi de francs. A côté de ces pierres mortes, quel cantique ne nous chantent pas ces pierres vivantes que sont les hommes : " Nous ferons remarquer au lecteur, dit M. l'abbé Magnan, le nombre des petits Canadiens de nos écoles paroissiales, 61 443, quand les enfants de toutes les écoles catholiques de la Nouvelle-Angleterre ne sont que 154 436. C'est donc plus du tiers, et cependant, ce chiffre, si élevé qu'il puisse être, représente à peine la moitié de la jeunesse studieuse (des paroisses dont nous venons de parler). Ceci est admis par tous ceux qui sont au courant de l'éducation religieuse aux Etats-Unis. Il s'ensuit que nous avons, dans la seule province ecclésiastique de Boston, 122 886 enfants de 6 à 14 ans. Voilà qui promet pour l'avenir. Si l'*œuvre néfaste de l'assimilation* ne vient pas détruire la foi dans ces jeunes âmes, il y a lieu

d'espérer pour notre race un développement plus merveilleux encore dans les vingt prochaines années. "

" L'œuvre néfaste de l'assimilation ", dit M. l'abbé Magnan. Cette question, en effet, de la langue parmi les catholiques américains est une des plus brûlantes qui soient. Nous n'en exposerons pas ici les différentes phases, nous n'appuierons pas non plus sur ses points particulièrement délicats. Notre besogne est de montrer, de faire voir. A la suite de notre auteur, nous montrons donc que, pour le Canadien-Français, parler national et religion traditionnelle sont étroitement unis. Un Canadien qui perd sa langue perd sa foi ; quatre-vingt-quinze fois sur cent, dès qu'il se met à angliciser il se *protestantise du même coup. Le fait est indéniable.*

" Mais soyons tranquilles : le Franco-Américain ne possède pas seulement bec et ongles, mais aussi douceur et patience pour défendre à la fois son langage et sa religion. Il dit avec raison qu'une communauté catholique qui ne tardera pas à dépasser *deux millions* d'âmes, qui possède tant de dévouement et de prosélytisme, ne saurait disparaître devant une théorie.

" Il montre surtout les ravages déplorables perpétrés autour de lui, au point de vue religieux, par l'abandon de la langue nationale et il cite avec douleur l'aveu échappé à Mgr Mac Faul en 1904 : " Les catholiques aux Etats-Unis devraient être actuellement au moins 40 millions, tandis qu'en réalité ils ne sont que 12 à 15 millions. "

" Ainsi donc ne nous exclamons pas trop devant la croissance du catholicisme en Amérique.

" Les plus frappés par l'*assimilation* ont été sans contredit les Irlandais. " M. Henri de Nevers, après avoir compulsé les statistiques de l'immigration américaine relativement à la nationalité irlandaise, n'hésite pas à dire que, en 1900, il y avait aux Etats-Unis 26 millions d'Irlandais ou de descendants d'Irlandais.

" Combien sont-ils maintenant dans le giron de l'Eglise ? 4 693 198. Le quart n'y est pas. "

" En ce qui concerne les Canadiens proprement dits les investigations aboutissent à des résultats aussi déplorables : " Il y a quelques années, l'Union Saint-Jean-Baptiste-d'Amérique fit faire dans l'Etat de New-York un travail de recrutement au milieu des populations canadiennes qui y sont

établies. L'espèce de recensement fait par ses agents, en cette occasion, permit *de constater l'anglicisation de 10 000 des nôtres dans cette région. Sur ce nombre, un sur dix à peine restait fidèle à l'Eglise.*"

" Et ainsi de suite. Voilà qui est net, probant, hélas !

" Mais terminons par une parole d'espérance, car décidément c'est elle qui l'emporte à la conclusion de cette étude. Espérons que l'avenir des Franco-Américains sera digne de leur passé. De tous les catholiques du Nouveau-Monde ce sont eux qui ont le plus d'enfants. Les 80 000 Français de 1763 sont devenus 3 millions, malgré leurs pertes considérables. Cela revient à dire que leur nombre a *doublé* tous les vingt-sept ou vingt-huit ans. Pour peu que cela continue ils seront 100 millions dans un siècle et demi. Il est probable alors que l'assimilation s'exercera à leur profit, car nous sommes loin d'avoir la même confiance dans les vertus prolifiques des Anglo-Saxons.

" Et le rôle du français aux Etats-Unis dans tout cela ? me demanderez-vous peut-être. — Son rôle ? Conserver, promouvoir, exalter la foi catholique."

***

FRANCE : *Il n'y a que les Sœurs.* — L'asile des vieillards de Roanne (Loire), inauguré il y a quelques mois, avec un personnel laïque, était tombé en un état de si complète anarchie, qu'il fallut songer à sa réorganisation.

La Commission administrative de l'hospice se compose à peu près de tous les partis politiques, depuis les modérés jusqu'aux unifiés, en passant par les radicaux. Le maire, président, invita chacun de ses collègues à donner son opinion sur la question du personnel.

C'est un radical, M. le docteur Cacarrié, qui, le premier, répondit à la question posée par le maire :

— L'expérience est faite : *il n'y a que les Sœurs !....*

Un socialiste, le citoyen Lauxcroix, s'empressait à renchérir :

— Et il faut qu'on sache bien que nous votons pour les Sœurs à l'unanimité !

A l'unanimité, en effet, la Commission a décidé de faire appel, à nouveau, au dévouement des religieuses.

C'est une bonne réponse à la mise en demeure adressée par le gouvernement " à toutes les maisons de santé de France fonctionnant avec une main-d'œuvre religieuse, d'avoir, dans un délai déterminé, à *laïciser leur personnel.*"

D'anciens présidents du Conseil, comme M. Clémenceau, comme feu Waldeck-Rousseau, comme M. Léon Bourgeois, ont été heureux de trouver des Sœurs pour eux et leurs familles, mais ils ne veulent pas qu'il en reste pour le peuple.

***

Le mouvement de la population française en 1911. — La statistique du mouvement de la population de la France en 1911 a paru. Elle est plus déplorable encore que les précédentes.

Le nombre des décès a surpassé de 34 869 celui des naissances ; autrement dit, la population française a diminué de 34,869 unités l'année dernière.

Le chiffre des naissances est le plus bas qui ait encore été atteint. On a compté seulement 742 114 enfants nés vivants, contre 776 983 décès.

Chaque année voit malheureusement s'accentuer la situation défavorable de la France au milieu des nations grandissantes. C'est ainsi que sur 10 000 habitants, l'excédent annuel moyen des naissances est de 112 en Italie, 115 en Angleterre, 141 en Allemagne, etc.

Par rapport à 1910, le nombre des naissances a décru dans 83 départements. Les départements à forte ou à faible natalité sont d'ailleurs toujours à peu près les mêmes : les premiers dans les régions de la Bretagne, du Nord et de l'Est, les seconds dans la vallée de la Garonne, en Bourgogne, etc., qui sont depuis longtemps en voie de dépeuplement.

On le voit, la situation est déplorable.

Les journaux gouvernementaux disent : " Que le Parlement avise ". Et nous ne nions pas qu'il y ait quelques mesures à prendre, en particulier, en faveur des familles nombreuses.

Mais nul n'ignore aujourd'hui que ce fléau national est avant tout volontaire. Il n'y a par suite que deux remèdes vraiment efficaces. Le premier est d'arrêter la propagande néo-malthusienne qui a, au contraire, été favorisée. Le second est le développement de l'esprit religieux. Ce sont les

départements où la pratique religieuse est le plus développée qui sauvent encore le pays d'un désastre plus grave Et depuis trente ans cependant l'Etat ne cesse de persécuter la religion ! C'est de l'insouciance, de la folie. Jusqu'à quand durera-t-elle ?

* * *

Le bicentenaire de l'abbé de l'Epée, le grand bienfaiteur des sourds-muets. — Du 31 juillet au 4 août, en l'honneur de l'abbé de l'Epée, pour commémorer le bicentenaire de sa naissance, d'imposantes manifestations ont eu lieu à Versailles, où il vit le jour le 24 novembre 1712, et à Paris, où il réalisa sa grande œuvre.

Elles s'ouvrirent par un Congrès à la Sorbonne, le 1er et le 2 août : La première séance, jeudi, à 9 heures du matin, a été publique. Samedi, 3 août, les sourds-muets se rendirent en l'église Saint-Roch, où repose leur illustre bienfaiteur ; après la bénédiction d'une plaque offerte par les sourds-muets belges et d'une palme d'action de grâces et S. Em. le cardinal Amette prononça une allocution qui fut mimée par M. le chanoine Goisdot, aumônier de l'institution nationale des sourds-muets ; une absoute pour l'abbé de l'Epée termina la cérémonie.

Dimanche 4 août, rendez-vous à Versailles, à la statue de l'abbé de l'Epée, et à 11 h. ¼, messe solennelle à la cathédrale Saint-Louis, sous la présidence de Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux, ancien aumônier des sourds-muets de Rouen.

Dire toute la gratitude affectueuse que garde encore, après deux siècles, à l'abbé de l'Epée le " monde silencieux ", le monde des sourds-muets, est presque impossible.

Groupés, en France, dans l' " Union nationale des sourds-muets ", ils s'expriment ainsi dans le dernier numéro de leur journal, le *Monde silencieux*.

Quelle n'est pas notre joie de pouvoir, aux fêtes du bicentenaire de l'abbé de l'Epée, nous incliner respectueusement devant son âme !

O notre père intellectuel, c'est en invoquant la mémoire de votre œuvre émancipatrice que les sourds-muets ont cherché à s'entr'aider dans la mesure de leurs moyens. Nous sommes heureux de vous offrir ce spectacle qui doit réjouir votre âme si charitable. Vous voyez votre nom glorifié par de si nombreux sourds-muets : ils ont su faire progresser leur cause par la voie de la solidarité fraternelle.

Nos Sociétés de secours mutuels groupées sous l'égide de l'Union nationale, sont là pour vous offrir une vivante preuve de notre affection et de notre reconnaissance filiale.

C'est à vous, ô notre cher et immortel émancipateur abbé de l'Epée, que tout l'honneur de nos succès est dû. Que votre mémoire soutienne nos efforts !

* * *

CANADA : *Monseigneur G. Gauthier, Evêque Auxiliaire de Montréal.* — " Le Rosaire " salue avec joie l'élévation de Mgr Georges Gauthier à l'honneur de l'épiscopat et prie le nouvel Evêque d'agréer ses plus respectueux souhaits de fécond ministère et d'utiles services auprès de la personne vénérée de Monseigneur l'Archevêque de Montréal.

La cérémonie de la consécration épiscopale eut lieu en la Cathédrale de Montréal, le 24 août, fête de l'Apôtre saint Barthélemy. Sa Grandeur Monseigneur Bruchési fut le prélat consécrateur, et il eut pour assistants N.N. S.S. les Evêques de Valleyfield et de Sherbrooke.

Le discours de circonstance fut prononcé par le T. R. P. Hage, Provincial des Dominicains. De ce discours, nous détachons le passage suivant, où le prédicateur rappelle les devoirs de soumission et d'obéissance, que les fidèles ont à remplir envers leurs Pasteurs :

" Oui, selon la volonté formelle du Christ, un diocèse, gouverné par son pasteur, forme une société particulière, vivant sans doute de la vie de la société universelle, mais recevant cette vie officiellement de son Evêque, de la parole qu'il distribue, des sacrements qu'il administre, de la juridiction qu'il exerce. Vous n'êtes catholiques et vous ne vivez de la vie de catholiques, que si vous vivez de la vie de votre évêque, que si vos pensées sont en harmonie avec les siennes, que si vos sentiments sont conformes à ses sentiments, que si votre conduite morale pratique est dirigée, réglementée, approuvée par votre évêque. Hors de l'évêque, non plus que hors de l'Eglise, il n'y a de salut.

" Mes frères, comprenons-nous bien et acceptons-nous toujours cette haute puissance épiscopale ? Nous courbons-nous sous son autorité avec soumission et humilité d'esprit ? Et s'il fallait indiquer ici les signes des temps, l'affaiblissement de l'obéissance n'en serait-il pas un, et l'envahissement de la critique n'en serait-il pas un autre ? Cependant que demandent-ils de si extraordinaire, ces conseils et ces décisions de l'épiscopat ? Ils vous demandent d'éloigner de vos esprits le poison de l'erreur, d'écarter de vos lèvres la coupe

des plaisirs mauvais et dangereux — de mettre dans votre vie un peu de tempérance et de sobriété — de la fonder, cette vie chrétienne, sur une base de mortification — de ne pas permettre à vos yeux de tout voir et de tout lire, ni à vos oreilles de tout entendre, ni à votre cœur de tout goûter, en un mot, de vous montrer partout et toujours, dans votre existence privée comme dans votre existence publique, catholiques, rien de plus, rien de moins. En vérité, l'Evêque, en vous demandant ces choses, dépasse-t-il son droit, et s'il ne vous les demandait pas, accomplirait-il son devoir ? "

Le prédicateur termine en offrant au nouveau Pontife les vœux et les souhaits de l'assemblée :

" Si nos mœurs actuelles le comportaient, il éclaterait à cette heure et de tous les points de ce temple, des cris de joie et de supplication, comme en entendait la basilique d'Hippone au sacre de ses évêques. Le chœur des prêtres entonnerait : " *Exaudi, Christe ; episcopo, vita* : Exaucez-nous, ô Christ ; à l'Evêque la vie. " Le collège des Lévites ajouterait d'une voix pénétrée d'affection : " *Te Patrem, te episcopum* : Vous, toujours Père, vous toujours Evêque. " Et les anciens du peuple assentiraient, disant : " *Bene dignus, bene meritus* : Il en est digne, il a bien mérité. " Et tous enfin reprendraient dans une pieuse et solennelle clameur : " *Exaudi. Christe ; episcopo vita* : Exaucez-nous, ô Christ, et donnez au Pontife la vie. "

" N'est-ce pas, mes frères, que je viens de traduire vos souhaits et vos sentiments ? Vos voix se taisent, mais vos âmes parlent, et de cette immense assemblée, n'est-ce pas le même hymne, le même vœu, la même acclamation qui s'échappent : " Exaucez-nous, ô Christ, et à notre Pontife, la vie. — Lui, toujours Père, lui toujours Evêque ; il en est bien digne, il a bien mérité. A lui la vie féconde du temps ; à lui la vie glorieuse de l'éternité. Amen. "

Superiorum permissu. *De licentia Ordinarii.*

LES BIENFAITEURS DE "L'ŒUVRE DU NOVICIAT"

PARTICIPENT AUX PRIÈRES, BONNES ŒUVRES ET MÉRITES DE

L'ORDRE DE S. DOMINIQUE

POUR LES MEMBRES VIVANTS.—Près de 5,000 MESSES chaque jour.—2° Une messe votive du S. Rosaire tous les samedis.—3° L'Office solennel du jour et de la nuit.—4° Une messe à la mort de chaque membre, après trois mois d'admission.

POUR LES MEMBRES DÉFUNTS.—1° Plus de 90,000 MESSES tous les ans, dites spécialement pour nos Frères et Bienfaiteurs défunts.—2° Quatre services anniversaires, dans tous nos couvents.—3° Une grand'messe et l'*Office des Morts*, chaque semaine.

ADMISSION. — Vivants et défunts peuvent jouir de ces avantages à la seule condition de faire une aumône de 25 CENTINS par année, pour chaque personne. L'affiliation dure douze mois et peut commencer en tout temps de l'année.—On peut aussi s'affilier à cette Oeuvre *pour toute sa vie et après sa mort* en versant, en une seule fois ou dans l'espace d'un an **$15.00** pour un membre vivant, et **$10.00** pour un membre défunt. —Conditions spéciales pour plusieurs membres de la même famille.

N.-B.—Une *prime-souvenir* sera expédiée à toute personne qui aura recueilli quatre souscriptions ($1.00).

Adresse :

R. P.L. BOISVERD, O. P.

S. HYACINTHE, P. Q. CANADA.

Condition d'Affiliation

AFFILIATION TEMPORAIRE, (*renouvelable tous les ans*).

Pour chaque membre vivant ou défunt.....$0.25

AFFILIATION PERPÉTUELLE, (*pendant la vie et après la mort*).

VIVANTS		DÉFUNTS	
1 Membre	**$15.00**	**1 Membre**	**$10.00**
2 Membres	**25.00**	**2 Membres**	**15.00**
3 Membres	**30.00**	**3 Membres**	**20.00**
		4 Membres	**25.00**
		5 ou 6 Membres	**30.00**

S. J. MAJOR, LIMITED

ÉPICIERS EN GROS et
Importateurs de Vins et Liqueurs,
OTTAWA, Ont.

SPÉCIALITÉ : — **Vin pour Sacrifice de la Messe, Huile de Sanctuaire, Cierges, Chandelles, etc.**

JOHN HENEY & SON
(LIMITED)

Bois et Charbon,
La meilleure qualité,
Les plus bas prix.

20 rue Sparks, - OTTAWA.

PHONES 4428, 4429 & 3034. Prix Spéciaux pour toutes les Communautés

J. ALPH. LANGELIER
(Successeur de Martel & Langelier)

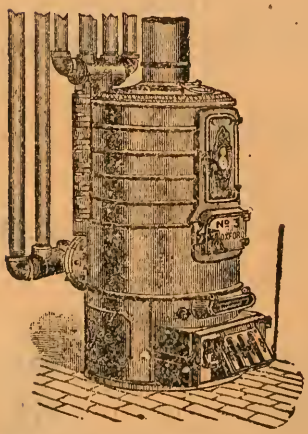

ENTREPRENEUR
PLOMBIER

310, 312, 314 WELLINGTON
Ottawa, Ont.

Poseurs d'Appareils de chauffage à eau chaude et à vapeur, pour Edifices Publics et Résidences Privées. : : : : :
Soumissions à bref délai, satisfaction garantie.

Références.—Eglise et Couvent des Dominicains, Ottawa.— Collège Ste Anne-de-la-Pocatière. — Couvent des Pères du St-Esprit, près d'Ottawa.—Collège du S. Cœur, Caraquet, N.-B.—Hôpital Gén. des Srs Grises, Ottawa.—Eglises de : Grenville, Clarence Creek, Sarsfield Cornwall, Hawkesbury, Ont., Mattawa, etc., etc.

Tél. Bell *1928

Pharmacie Viger

PRESCRIPTIONS REMPLIES AVEC SOIN ET AVEC DES DROGUES PURES

ARTICLES DE TOILETTE ET PARFUMERIE DES MEILLEURES MARQUES FRANÇAISES, ANGLAISES ET AMÉRICAINES

Bandages Herniaires, Bandes Abdominales, etc.

Dépositaire des Remèdes de Famille de "NYAL"

SAINT-HYACINTHE

Téléphone No. 60. - - - - 197 RUE CASCADES.

BERTRAND, FOUCHER, BELANGER
Incorporée

ORNEMENTS D'EGLISE

Cierges, - Huile 8 jours, - Chapelets, - Médailles

26 Ouest, Notre-Dame, MONTREAL, (Canada)

LA CIE LANGEVIN
(Successeurs de LANGEVIN FRERES)

Fabrique de patisseries. Spécialité : Fabrication des biscuits "SODA"
Vente en GROS et au DETAIL
Tel. Bell 197 82, 84 et 86 RUE SAINT-ANTOINE
ST-HYACINTHE, P. Q.

Etoffes Spéciales pour Communautés Religieuses
DE TOUS ORDRES

Les Fils d'Adrien Fournier
MANUFACTURES à OULLINS, près Lyon, FRANCE.
Teintures noires garanties, ne changeant pas.
E. RAMPON, - - Agent.
80 St-Denis, MONTREAL.

MEDAILLES ET INSIGNES

DE TOUTES SORTES ET POUR TOUTES OCCASIONS

La Maison la plus importante au Canada pour ce genre d'ouvrage. . . . . Catalogue gratis sur demande. . . . . .

CARON FRERES

EDIFICE CARON
233-239 RUE BLEURY MONTREAL.

A. AMYOT & CIE

MANUFACTURIERS DE

VETEMENTS EN GROS, POUR HOMMES ET ENFANTS

ST-HYACINTHE, P. Q.

M. O. DAVID & CIE,

Marchands-Tailleurs

84 et 86 rue St Simon, St Hyacinthe

Grand Assortiment de

HARDES FAITES

Habillements faits sur commande à court avis.

Fourrures, Chapeaux et Casquettes

BROUSSEAU & Fils

Marchandises Sèches et Nouveautés.

67 Rue St-François

ST-HYACINTHE

TÉLEPHONE 30.

Bell, Magasin 57 —— Résidence, 361

E. BOUCHER,

Ferronneries, Ferblanteries, Vernis, Peintures, Vitres, Peintures d'Artistes pour Tableaux.

Place du Marché. 116 Rue St-Antoine, ST-HYACINTHE, Que.

Librairie J. G. Gratton

E. PEPIN, SUCCESSEUR
(Gros et détail)

EN LIBRAIRIE, OBJETS RELIGIEUX, FANTAISIE, JEUX, JOUETS, ETC.

500 Rue Ste-Catherine-Est, MONTRÉAL.

TÉL. EST 920. Porte voisine de la Banque d'Epargne.

TEL. BELL, 27.

CHS. G. RACICOT,

MARCHAND DE

Grains et Farines, de toutes sortes,

Son, Gru, Moulée,

Graines de Semence.

Coin des Rues St-Antoine et Mondor

ST-HYACINTHE, Qué.

J. N. SIMARD,
(Successeur de O. L. Messier)
FRUITS, BONBONS,
LEGUMES, CIGARES
ET CIGARETTES.
EN GROS ET EN DÉTAIL
223 Cascades
ST-HYACINTHE.

EPICERIES
EN GROS ET EN DETAIL
J. B. J. PHANEUF,
(Succ. de Eug. Benoit)
110 rue St-Antoine,
ST-HYACINTHE

PHONE 646

THE ARCHER CO., Limited

MARCHANDS DE CHARBON

Antracite Américain pour poèles, Coke pour Fonderies.
Charbon de forge Américain, Scotch & Steam

Bureau et Quai, 126 *Rue St-André* - - *QUÉBEC.*

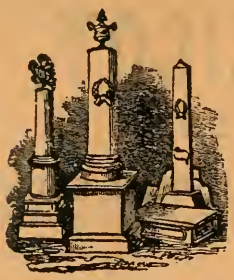

EDOUARD CHAUSSÉ

MARBRIER-SCULPTEUR

Fabricant de Monuments Funèbres, en Marbre et Granit. . . . . .

Une visite est respectueusement sollicitée.

Ouvrage Garanti.

269 RUE CASCADES,

SAINT-HYACINTHE.

248 RUE CASCADES — Téléphone Bell 235

HECTOR LORANGE,

ENTREPRENEUR-PLOMBIER

Appareils de Chauffage à l'eau chaude et à la vapeur, Tuyaux en grès, Ciment, Briques à feu, Courroies, Poulies en bois, etc.

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

TISSUS SPECIAUX

— POUR —

Communautés Religieuses

MERINOS, SAYS,
DRAP DE SÉDAN,
VOILES, TOILES, Etc.

Importation directe des Premières Manufactures Françaises
Envoi d'Echantillons sur demande.

ROUGIER FRERES,

Compagnie incorporée.

MAISON D'ACHAT
9 Place des Vosges,
PARIS.

SIEGE SOCIAL
63 Rue Notre-Dame Est
MONTREAL.

Compagnie Generale Transatlantique Ligne Francaise

Départ tous les Jeudis à 10 heures du matin par les paquebots Express

" France " 23,500 ton, 40,000 ch.

La Provence,	14,744 ton.,	30.000 ch.	La Lorraine,	11,874 ton.,	22,000 ch.
La Savoie,	11,889 ton.,	22,000 ch.	La Touraine,	9,161 ton.,	12,000 ch.

Departs supplémentaires le samedi par les paquebots
ROCHAMBEAU, — CHICAGO, — NIAGARA, — LA BRETAGNE.

MM. les membres du clergé trouveront à bord des paquebots de la Cie Gle Transatlantique un autel et tous les objets nécessaires à l'exercice du culte.

Pour renseignements, s'adresser à....

GENIN, TRUDEAU & CIE, Limitée

Agents Généraux pour le Canada

22, NOTRE-DAME OUEST, MONTREAL

Alphonse Seguin

Entrepreneur-Peintre-Tapissier et Decorateur.

Marchand de Peintures, Huiles, Vernis, Moulure à Cadres, Tapisseries de toutes sortes.
Peintre de Maisons et d'Enseignes.

147 Rue Concord e
ST-HYACINTHE, Qué.
Téléphone Bell 390

Emile Brunelle

MAGNIFIQUE EPICERIE. CONDITIONS D'ACHAT FACILES, ARTICLES CHOISIS NOUVEAUX ET BIEN ASSORTIS : : : : : :

Agent pour la vente des machin " The New Williams. "

Coin des rues Girouard et Raymond
ST-HYACINTHE.

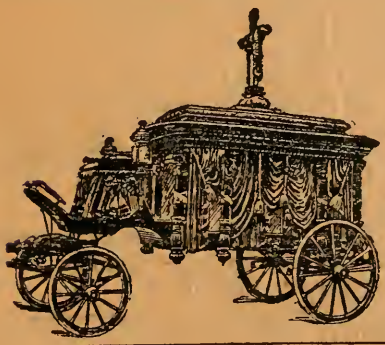

Cadorette, Mongeau & Leary

MAITRES-CHARRETIERS

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs Diplômés. Voitures de toutes sortes pour Mariages, Baptêmes, etc., etc. Corbillards pour Adultes et Enfants, Voitures-Ambulance.

22-24 Rue Laframboise
SAINT-HYACINTHE
Téléphone Bell 310.

FOURNISSEUR DES PRINCIPALES
INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Téléphone Bell
Est 4692

J.-G. ADELARD FILION

PHARMACIEN

COIN DES RUES FULLUM ET ONTARIO

MONTREAL, P. Q.

Dr J. N. Paul Fournier

CHIRURGIEN-DENTISTE

Dentiste militaire du 6ème District,
Etat-major de la Puissance du Canada.

RUE GIROUARD

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

EMILE SOLIS

Libraire en gros et en détail.

Assortiment complet d'Articles de Bureaux, Fournitures classsiques, Livres, Objets de Piété et de Fantaisie, etc.
Spécialité : Huile d'olive pour Sanctuaire, Livres de récompenses,

Rue Cascades. - - - SAINT-HYACINTHE

S. BOURGEOIS & Cie.

(Incorporée)

Marchand en Gros et en Détail

SAINT-HYACINTHE, QUE.

Ferronneries et Quincailleries.

— SPÉCIALITÉS : —

Poêles et Ustensiles de Cuisine, Matériaux de Construction, Ciment etc. Seuls agents pour le célèbre papier à couverture " Paroid. "

Téléphone des Marchands 543.

I. L. LAFLEUR, Limitée

IMPORTATEUR DE

Ferronneries, Métaux, Ciments, Chaux, Sable, Huiles, Vitres, Etc.

Seul représentant pour la Province de Québec
Engins a Gasoline "Vim", Bateaux en acier "Mullin"

362-366 Notre-Dame Ouest - - - - 43-47 Dupré.

MONTREAL.

La Cie Manufacturiere F. X. Bertrand

FONDERIE et Constructions Mécaniques

Engins et chaudières à vapeur

Pour Moulins a Scie, Boutiques a Bois,
Planeurs-Embouveteurs, Corroyeurs, Machines à refendre, Écorceurs a bois de pulpe, Scies a Ruban et Scies Rondes
Bornes-fontaines brevetées "F. X. B." Bornes-fontaines ordinaires.
ENGINS ET CHAUDIÈRES POUR BEURRERIES ET FROMAGERIES.
Pompes aspirantes et refoulantes, Pompes a lait écrémé
Grues a pouvoir (Hoisting engine)

ST-HYACINTHE, QUE.

T. LATOURELLE,

Successeur de

BLOUIN, DESFORGES & LATOURELLE

Plombier, Poseur d'Appareils à Gaz, de Chauffage à Eau Chaude et à Vapeur, etc.

Appareils à Vapeur pour Buanderie et Cuisine, Couvreurs en Ardoises, Métaux, Graviers, Négociant en Métaux pour Gaz, Eau et Vapeur, Tuyaux en Fer, Plomb, Pompes, etc. Travaux de Chauffage et Plombage pour Edifices Publics, Eglises et Couvents, une Spécialité.

6 Ouest, rue Craig, - - - - MONTRÉAL,

BLOC BALMORAL

HARNAIS, SELLES, COUVERTES A CHEVAUX, VALISES, MALLES, SACS DE VOYAGE. - - - -

LAMONTAGNE LIMITEE

RUE NOTRE-DAME OUEST

MONTREAL.

FOURRURES !

CHS. DESJARDINS & CIE,

INVITENT LEURS CLIENTS A VISITER LEUR

NOUVEAU MAGASIN

ENTRE DORCHESTER ET STE-CATHERINE

130 RUE ST-DENIS, - - - MONTREAL.

VIN DE MESSE

Archevêché de Québec, 30 juillet, 1911.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe, dit de **ST-NAZAIRE**, se fait sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L. N. ARCH. DE QUÉBEC.

" Le Rvd TH. FILION, professeur de chimie à l'Université Laval est. depuis la mort de Mgr Laflamme, chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques et cela à LA DEMANDE EXPRESSE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE QUEBEC. "

A. TOUSSAINT & Cie - 194 rue St-Paul, QUÉBEC.

Téléphone, No 37.

La Compagnie d'Imprimerie et Comptabilites de St-Hyacinthe

— A responsabilité Limitée —

(Successeurs de l'Imp. du Courrier de Saint-Hyacinthe et de la Dominion Loose Leaf Ltd.)

Impressions de toutes sortes, Reliure, Réglage, Livres blancs
Spécialité : Comptabilités à Feuillets Mobiles.

ESTIMES FOURNIS SUR DEMANDE

Bureau et Atelier, 70 rue Ste-Anne - - - ST-HYACINTHE.